

Sommaire

p. 2
· Frais de transport
· Réduction d'impôt

p. 3
· Edito

p. 4
Retraites
Salaires

p. 5
· Revendicatif

p. 6/7
· Filière professionnelle

p. 8
· Premier degré

p. 9
· CTPM
· Concours

p. 10 à 31 - 6^e congrès
· Rapport d'activité
· Projets de résolution

p. 32
· Grève le 24 janvier

Réduction d'impôt

"Les cotisations versées par les salariés et retraités à un syndicat représentatif de salariés ou de fonctionnaires ouvrent droit à une réduction d'impôt.

Les salariés qui ont demandé la déduction de leurs frais professionnels réels, ne bénéficient pas de la réduction d'impôt, mais la cotisation versée peut être intégralement comprise dans le montant des frais déduits.

Si vous télédeclarez vos revenus, vous êtes dispensés de l'envoi des reçus (le service des impôts, toutefois, pourra vous les demander).

La réduction d'impôt est égale à 66 % du total des cotisations versées".

www.impot.gouv.fr



Remboursement des frais de transport

Les personnels travaillant en région parisienne bénéficient, sauf exceptions, de la prise en charge partielle du prix de leur titre d'abonnement de transports publics (RATP ou SNCF) pour les déplacements qu'ils effectuent entre leur domicile et leur lieu de travail.

La prise en charge se fait sur la base du prix du titre de transport permettant d'effectuer le trajet domicile/travail dans le temps le plus court.

Texte de référence :

Décret n°82-887 du 18 octobre 1982 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements domicile/travail effectués à l'intérieur de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports parisiens par les agents de l'État.

Lorsque le domicile de l'agent est situé hors région parisienne, des modalités particulières, mentionnées ci-après, s'appliquent.

Afin d'aider à la prise en charge des frais de déplacement des personnels ainsi qu'au développement des transports publics, un nouveau dispositif prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2007, la prise en charge, par l'administration employeur, d'une partie du prix des abonnements souscrits par ses agents pour le trajet domicile/travail auprès des réseaux de transport public.

L'ouverture de ce droit à la prise en charge est réservée aux fonctionnaires ainsi qu'aux agents non titulaires de l'État travaillant hors de la région Ile-de-France, sous réserve de ne pas relever des situations d'exclusions listées par le décret n°2006-1663 du 22 décembre 2006.

Au regard de l'article 2 du décret, la prise en charge partielle concerne les titres de transport (hors billet journalier et abonnement hebdomadaire) permettant aux agents d'effectuer le trajet entre leur domicile [entendu comme la résidence la plus proche de leur lieu de travail] et leur lieu de travail.

La prise en charge par l'employeur ne peut dépasser le plafond mensuel, soit 51,75 euros, et la part restante de l'agent est égale à 50 % du coût du titre de transport.

Il est important que les agents concernés conservent leurs titres de transport afin de pouvoir justifier la réalité de leurs dépenses, et ainsi permettre la prise en charge partielle des frais engendrés par l'achat des titres de transport.

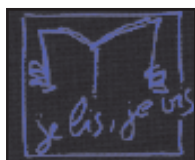
Les intéressés doivent remplir une déclaration et signaler tout changement pouvant affecter le calcul du montant de la prise en charge, qui est mensuelle.

Textes de référence :

** Décret n°2006-1663 du 22 décembre 2006 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement, correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels de l'État et des établissements publics administratifs de l'État travaillant hors Ile-de-France.*

** Circulaire FP du 25 janvier 2007 relative à l'application du décret n° 2006-1663 du 22 décembre 2006 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels de l'Etat et des établissements publics administratifs de l'État travaillant hors Ile-de-France.*

(Retrouvez ces infos sur notre site : www.cgt.fr / Carrière / Rémunérations).



Syndicat de la
Presse Sociale

Directrice de publication et Rédactrice en chef : Evelyne Strauss - Périodicité : bimestrielle
CPPAP : 0610 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Viry Chatillon (91)

Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale CGT EDUC'ACTION

263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43

e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Editorial

Colère et indignation, mais surtout détermination

Denis Baudequin
Secrétaire général



Lors d'un Conseil Technique Paritaire Ministériel placé opportunément à la veille des congés, le ministère a donné la répartition académique des 8 830 emplois supprimés dans le second degré.

Le primaire enregistre 700 créations qui seront insuffisantes face à l'arrivée de 17 000 élèves supplémentaires.

Il est aisé d'imaginer les conséquences de cette nouvelle amputation : moins de postes mais une autre fournée d'heures supplémentaires, une réduction de l'offre de formation et une dégradation des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels.

Pour toutes celles et tous ceux qui, au quotidien, exercent leur métier dans un contexte sur lequel pèsent de plus en plus les inégalités sociales, cette information suscitera colère et indignation.

Avec la même discrétion et la volonté d'anticiper ainsi ces suppressions d'emploi, l'annonce de la disparition de 3 000 places dans les différents concours, met une touche supplémentaire à l'opération.

On attend avec impatience les explications du ministre pour justifier une baisse de 15 % par rapport à 2007 et qui atteint près de 60 % depuis 2003.

Par exemple, dans le premier degré (- 10 %) qui, pourtant gagne des élèves, ou parmi les PLP (- 12 %), ce qui permet d'apprécier, à sa juste mesure, la manière dont X. Darcos entend revaloriser la voie professionnelle.

Diminuer le nombre de fonctionnaires pour réduire la dépense publique, c'est la stratégie suivie par le gouvernement depuis plusieurs années. Il entend poursuivre la même orientation, mais en changeant d'échelle.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) est un des instruments de la réforme de l'État pour passer concrètement à cette nouvelle phase.

Sur quatre ans, 160 000 emplois sont menacés dans la Fonction publique, près de la moitié concernant l'Éducation.

Les mêmes recettes seront à nouveau utilisées : postes transformés en heures supplémentaires, réduction du nombre d'options, fermeture de classes et de sections...

Mais pour atteindre un tel objectif, il faut toucher à la conception même du service public d'éducation : horaires d'enseignement réduits, annualisation et flexibilisation des services des personnels, dans le cadre d'une autonomie des établissements visant à les mettre en concurrence, dans lequel la libéralisation de la carte scolaire, annoncée comme totale pour la rentrée 2008, joue un rôle central.

Suppression des cours le samedi matin dans les écoles ; généralisation des bac pro en 3 ans et suppressions des sections de BEP, prémices d'une restructuration des voies professionnelle et technologique ; couplage évaluation des personnels/réussite des élèves ; réorganisation des voies et séries du lycée par un resserrement de celles-ci...

Cette ligne de conduite prend le pas sur toute autre considération, en premier lieu sur la définition d'une politique scolaire ambitieuse dotée des moyens nécessaires pour garantir la réussite de tous.

Le service public d'éducation doit être rendu plus efficace pour tous. Les personnels doivent avoir les moyens d'exercer leurs missions au service de tous les jeunes. Ils doivent pouvoir bénéficier d'une carrière revalorisée et d'une politique salariale qui permette à leur pouvoir d'achat de progresser.

Ce sont ces vœux que nous vous proposons d'adresser au ministre le 24 janvier prochain.

Montreuil, le 27 décembre 2007

Retraites : la CGT, toujours pas d'ac-cor-d !

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a rendu son rapport d'actualisation fin novembre. Son constat de la réforme 2003 est sévère. Il rejoint d'ailleurs sur plusieurs points celui fait par la CGT. Le gouvernement quant à lui, propose de nouvelles régressions en matière de retraite.

L'objectif est simple. Après avoir mené une campagne de désinformation gigantesque sur les régimes spéciaux (soit 2 % des actifs et 4 à 5 % des retraités) accusés, à eux seuls, de déséquilibrer l'ensemble du régime général, il veut maintenant tout niveler par le bas.

Dans la fonction publique, il se garde bien de faire le bilan de la loi Fillon de 2003 !

Dans le secteur privé, il y a 4,5 milliards d'euros à compenser alors que la loi Balladur de 1993 devait tout équilibrer !

Ces résultats invalident ces deux contre-réformes d'un point de vue financier, tout en s'accompagnant de profondes dégradations du niveau des retraites (décotes, baisse du taux de remplacement, désindexation des retraites sur les salaires...). Le COR constate aussi que la situation

financière de la CNAV s'aggrave du fait de l'ampleur du chômage mais estime, compte tenu de la révision des projections démographiques, que la situation de financement est globalement plus favorable à très long terme. Il démontre aussi que la réforme de 2003 n'a pas conduit les salariés à différer leur départ à la retraite.

Pour la CGT, c'est sur d'autres bases qu'il faut s'appuyer.

D'ici 2020, il faudrait par an 3 à 4 % du PIB de plus pour financer l'ensemble, y compris en revenant sur les dispositions négatives des réformes antérieures (chiffre reconnu par le COR).

Ce n'est donc pas irréaliste.

Le premier volant possible concerne le retour de recettes volatilisées par les exo-

nérations (cotisations sociales offertes aux entreprises et au paquet fiscal : 30 milliards d'euros, taxation des produits financiers : 25 milliards d'euros dont 3 pour les stock-options, épargne salariale...). Au total, plus de 55 milliards d'euros de manque à gagner pour une politique en direction des plus aisés et aucun résultat en matière de relance de l'emploi.

Autre levier, 5 millions de personnes sont exclues du marché du travail et près du tiers des salariés sont dans la précarité, à temps partiel, ne cotisant ni ne s'ouvrant des droits pour la protection sociale.

La relance de l'emploi est le deuxième volant pour assurer l'équilibre, mais elle n'est pas compatible avec le "travailler plus pour gagner plus" qui ne crée pas d'emplois et exonère les heures supplémentaires du paiement des cotisations sociales.

D'autres modifications doivent donc être opérées, en particulier en élargissant l'assiette patronale tout en modulant le niveau pour les entreprises créatrices d'emplois stables, faisant le choix de développer la qualification, donc le salaire.

Dans cet ensemble, la revendication CGT du nouveau statut du travail salarié et de la Sécurité sociale professionnelle, prend tout son sens.

Salaires : le gouvernement est à "la rue" !

Face aux fortes mobilisations des personnels, le ministre de la Fonction publique joue au maître corbeau portant fromage à "quelques renards alléchés..."

La CGT ne s'y est pas trompée. L'évolution d'un point d'indice "au cœur des discussions" et la reconnaissance de l'écrasement de la grille des salaires ne suffisaient pas. L'ossature des propositions gouvernementales reste calquée sur la politique globale développée par le président de la République : heures supplémentaires revalorisées et, cette fois-ci, payées (même à l'hospitalière...), remise en cause des 35 heures par le paiement du Compte Épargne Temps (exit les enseignants et personnels éducatifs, soit près de 40 % de la Fonction publique de l'État), transformation de mesures d'aide sociale en "pouvoir d'achat" et plus tard, pour ... 2009, un débat sur l'évolution des traitements.

Le 17 décembre, le ministre a laissé tomber son fromage allégé, mais, de revalorisation salariale, point !

Il promet une nouvelle réunion en janvier...

Rien dans la pauvre hotte d'un ministère jugé déjà bien trop coûteux. On pouvait s'y attendre, juste quelques petites mesurètes sous forme d'une prime aux contours imprécis pour un nombre infime d'agents.

Comme l'ensemble des fonctionnaires, "la ménagère, agent de catégorie C, de moins de 45 ans" visée, selon le ministre par la mesure, ne lui dit pas merci. Ce sont des points d'indice, constitutif incontournable de notre traitement, que nous exigeons !

Annoncer un "mécanisme novateur" de garantie individuelle (exit les garanties collectives de la grille salariale) appuyé sur une réforme "en profondeur" des pratiques managériales, cela ressemble fort au démantèlement de la Fonction publique.

Tout cela aboutit à la généralisation de "compléments financiers" aux plus "méritants", comptabilisés dans le régime additionnel, système de capitalisation de retraite, au moment même où le gouvernement veut nous imposer 41 puis 42 annuités et reculer notre départ en retraite.

Toute cette politique est cohérente. Aussi, plutôt qu'un nouveau rendez-vous hypothétique, la CGT propose de construire avec les personnels, une journée de grève et de manifestations unitaires dans toute la Fonction publique (État, collectivités territoriales, hôpital), car ce gouvernement ne comprend que "les bruits" de la rue.

Revalorisation des pensions : le compte n'y est pas

La conférence sur la revalorisation des pensions s'est tenue le 20 décembre.

La CGT y a défendu le point de vue convergent des actifs et des retraités sur le pouvoir d'achat.

X. Bertrand admet qu'il faudra, en 2008, "débatte des modalités et des critères fixés par la loi pour la revalorisation des pensions et des salaires retenus pour le calcul des pensions", mais le compte n'y est pas.

Trois problèmes fondamentaux restent entiers : l'augmentation substantielle du montant des pensions pour tous, l'indexation en rapport avec les salaires, les moyens de financement et leur réforme nécessaire en renforçant la répartition solidaire.

Catherine Perret

Revendicatif : passer de la conjonction aux convergences

Depuis plusieurs mois, le contexte revendicatif témoigne que la "période électorale" et ses effets collatéraux sur l'opinion des salariés, sont derrière nous.

Le climat social a changé, remettant en cause la stratégie du président de la République qui faisait de son élection l'argument unique pour tenter d'imposer des réformes contestées.

Après le 13 octobre et la manifestation pour le droit à la santé au travail, la reconnaissance des travaux pénibles et le refus des franchises médicales, plusieurs actions importantes se sont déroulées.

■ **Il s'est agi d'abord de l'action menée par les agents de la SNCF, de la RATP et d'EDF/GDF contre la réforme des régimes spéciaux.**

En mettant cette question sur le devant de la scène, le gouvernement a voulu mener au pas de charge une réforme prévue au départ en 2008. Il est vrai qu'il était tentant, pour lui, de chercher à diviser les salariés en escomptant le soutien de l'opinion publique.

Cette opération de diversion masquant les échecs des réformes de 1993 et 2003, visait essentiellement à occulter l'échéance de 2008 où devra être renégocié l'ensemble du système de retraites.

La recherche de l'équité n'est qu'un prétexte. Ce que le gouvernement cherche à faire accepter aux salariés, c'est un processus sans fin d'allongement de la durée des cotisations.

Ses objectifs étaient clairs, sa méthode également : passer en force.

Rappelons les propos du Premier ministre en septembre indiquant que la réforme des régimes spéciaux était prête et qu'il suffisait de 15 jours pour la boucler.

Après plusieurs jours de grève, **il a été contraint d'ouvrir des négociations tripartites** sur l'ensemble des éléments constitutifs des droits à la retraite pour les salariés de ces régimes, demande constante de la CGT et des fédérations et syndicats concernés.

La démarche syndicale mise en œuvre impliquait, de manière permanente, d'apprécier la situation pour décider des formes d'action rassemblant le plus de monde, permettant de durer le plus longtemps et susceptibles de recevoir le plus d'écoute parmi l'opinion publique.

C'est à partir de ces différents éléments que les assemblées générales de grévistes ont décidé de suspendre leur mouvement.

Suspendre la grève ne signifie pas que le conflit est terminé. Comme elles l'ont fait en permanence dans la grève, **les organisations de la CGT ont placé les négociations sous le contrôle des salariés.** Elles les informent au fur et à mesure du déroulement de celles-ci, recueillent leurs opinions sur leurs contenus et sont prêtes à organiser de nouvelles actions si leur intervention s'avèrait nécessaire.

■ **Il y a ensuite la journée du 20 novembre dans la Fonction publique**, au cours de laquelle les manifestations à Paris et en province ont rassemblé plus de 700 000 personnes avec, pour notre secteur, 55 % de grévistes.

Cette journée a permis aux enseignants, avec l'ensemble des fonctionnaires, de **rappeler au gouvernement leurs exigences.** Que celles-ci concernent **le pouvoir d'achat** (ci-contre), **l'emploi** (p. 9), **le devenir du service public d'éducation**, la situation dans **le premier degré** (p. 8) ou la poursuite des mobilités dans **l'enseignement professionnel** (p. 6/7).

Le pouvoir d'achat est amputé par de nombreuses augmentations de prix : produits pétroliers, logement, alimentation...

Les mesures annoncées par le président de la République ne laissent place à aucune illusion. Le schéma proposé, tant dans le privé que dans le public, évacue la question des salaires et ne comporte rien d'immédiat.

Les heures supplémentaires défiscalisées, dont la portée est d'ailleurs limitée, ne profitent qu'aux entreprises qui persistent dans des politiques salariales rejetant toute idée de revalorisation. D'autres mesures, outre leur principe contestable (rachat de RTT...), ne concernent qu'une partie des salariés.

L'augmentation des salaires, la reconnaissance des qualifications, sont incontournables. **Il doit être possible d'obtenir l'ouverture de négociations pour que les revendications concernant le pouvoir d'achat soient satisfaites.**

Contraint par la puissance du 20 novembre à ouvrir sa porte sur cette question, le ministre est néanmoins resté sourd aux revendications portées unitairement depuis des mois par les fédérations de fonctionnaires.

La journée du 20 novembre, les grèves dans les transports ont matérialisé une conjonction de préoccupations revendicatives. Une conjonction plus qu'une convergence dont il reste à créer les conditions.

Les préoccupations concernant le pouvoir d'achat sont un axe pour matérialiser cette solidarité d'intérêts.

Les retraites doivent en constituer un autre.

La CGT a d'ores et déjà retenu le principe d'une mobilisation interprofessionnelle lors de la conférence tripartite prévue par la loi Fillon, qui devrait avoir lieu en janvier. Ce sera l'occasion d'affirmer la solidarité au sein du salariat entre public et privé, entre actifs et retraités, entre jeunes et salariés plus âgés, tout cela autour du niveau des pensions.

Denis Baudequin



**Pour être informés en temps réel,
consultez le site
de la CGT Educ'action
www.unsen.cgt.fr
Inscrivez-vous
à "La lettre de diffusion".**

L'enseignement professionnel

Un débat détourné

La généralisation des baccalauréats professionnels en 3 ans est au centre des transformations que veut imposer le ministre de l'Éducation.

Xavier Darcos, malgré un recul sur 2008 à la suite de la mobilisation des personnels, n'entend pas revenir sur ce principe et veut réduire la discussion future aux seules modalités de sa mise en œuvre.

C'est ainsi que son cabinet déclarait à l'AEF (dépêche 88647 du 14 décembre 2007) : "Il est hors de question de suspendre quoi que ce soit", "la généralisation du bac pro 3 ans sera effective à la rentrée 2009, il n'est pas question de ralentir le rythme des réformes. En revanche, nous discuterons avec les syndicats des modalités". Le calendrier, lui, est maintenu.

Dans ces conditions, l'UNSEN-CGT ne signera pas le protocole de discussion.

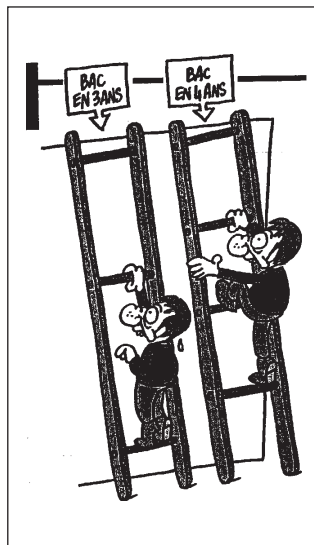
➔ **L'UNSEN-CGT** est prête à discuter de l'ensemble des problématiques qui permettent de développer toutes les potentialités de cette voie spécifique qui est celle de l'enseignement professionnel, y compris de la mise en place d'un nombre limité de baccalauréats professionnels 3 ans. Mais la décision unilatérale du ministre conduira à déstabiliser d'avantage cette voie de formation.

La généralisation des bacs pro 3 ans ne doit pas se discuter uniquement dans le cadre de la voie professionnelle car elle percute aussi la nature du baccalauréat technologique.

Nous sommes attachés à ce que le maximum de jeunes, et à terme la totalité de ceux-ci, accèdent au niveau IV de formation (niveau du baccalauréat). Le bac professionnel doit garder sa finalité d'insertion professionnelle. Il doit cependant permettre la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, notamment dans les Sections de Techniciens Supérieurs.

Cet objectif ne pourra être atteint en supprimant les sections de BEP qui permettent aux élèves d'acquérir les techniques de bases transversales, de dépasser, pour certains, leurs difficultés scolaires, d'affirmer et de préciser en deux ans leur projet professionnel pour s'orienter vers un bac professionnel ou un bac technologique.

➔ **L'UNSEN-CGT** estime que le nombre d'élèves qui obtiennent le baccalauréat professionnel est aujourd'hui insuffisant. La généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans aboutira, pour nombre d'entre eux, à des difficultés supplémentaires pour obtenir un diplôme de niveau IV et construire leur qualification professionnelle. C'est une des conclusions d'un rapport de l'Inspection Générale (rapport Prat) que le ministre refuse de prendre en compte.



Le ministre souhaite développer durablement les CAP, alors que ces formations correspondent de moins en moins aux débouchés. De fait, les élèves engagés dans ces formations n'auront quasiment pas, contrairement aux élèves de BEP, la possibilité de poursuivre leurs études.

Cette réforme du baccalauréat professionnel n'est pas d'ordre pédagogique mais avant tout budgétaire. Comment ne pas penser à la suppression des 8800 emplois d'enseignants dans le second degré pour 2008, et à l'annonce des 20 000 par an pendant les 4 ans qui restent de la mandature ?

Tout laisse penser qu'il s'agit là de la première phase d'un vaste projet de restructuration qui concerne l'ensemble du second degré, y compris la voie générale. Elle conduirait à limiter l'offre de formation pour en réduire les coûts.

C'est pourquoi l'UNSEN-CGT appelle à poursuivre la mobilisation du 17 au 21 décembre et proposait une journée de grève nationale en janvier.



La fuite des élèves entre le BEP et le Bac pro, qui est réelle aujourd'hui, est à rechercher dans :

- Les capacités d'accueil en bac pro ; il n'existe qu'une section de bac pro pour 2 sections de BEP.
- L'éloignement des lieux de formation ; cela interpelle la qualité des transports, la qualité de l'accueil des élèves internes et le coût des frais de scolarité.
- Les difficultés sociales et financières des familles ; la CGT revendique pour les jeunes lycéens une allocation d'étude.
- Les difficultés scolaires persistantes pour certains d'entre eux.

Le ministre persiste dans sa volonté de généralisation des bacs pro 3 ans

La réforme engagée par Xavier Darcos risque de porter un coup fatal à la formation professionnelle initiale qui, situation rare en Europe, fait partie intégrante de l'Education nationale.

Elle aura forcément des répercussions sur le devenir des formations technologiques.

Ce n'est donc pas une mince affaire.

Le ministre a pourtant lancé l'opération "bacs pro 3 ans" en cachant l'information et en masquant ses intentions. Après quelques déclarations générales à la fin de l'été, il fixait fin octobre, avec une note de service "clandestine", les objectifs à atteindre pour la rentrée 2008.

La CGT Educ'action et ses organisations académiques et départementales ont **dénoncé** ce qui se tramait et pris rapidement l'initiative d'une **intersyndicale au niveau national**, largement relayée dans les régions.

Dès lors, les mobilisations se sont multipliées sous différentes formes.

Aux protestations syndicales s'en sont ajoutées d'autres venant des conseils régionaux ou de comités économiques et sociaux régionaux.

Sous la pression grandissante, le ministre a proposé aux organisations syndicales de signer un *"protocole de discussion"* en affirmant qu'il mettait *"la pédale douce pour la rentrée 2008"*.

Le SNETAA s'est empressé de signer, suivi par d'autres organisations.

Aujourd'hui, le ministre se targue d'avoir installé le dialogue social, mais le débat est détourné.

A l'heure où ces lignes sont écrites, certains recteurs revoient à la baisse l'ampleur des transformations, d'autres hésitent et réservent leur décision, par contre plusieurs restent sur l'objectif de transformations drastiques de secondes professionnelles. Pour la rentrée 2008, rien n'est donc réglé.

Le 20 décembre, les membres des CPC¹ et du CIC² ont été réunis pour un "lance-

ment" symbolique de la réforme. Le ministre a réitéré ses intentions sans moduler quoique ce soit.

A l'occasion d'un débat très court, la CGT a dénoncé la méthode et le fond. Le moins que l'on puisse dire c'est que la tonalité générale n'était pas à l'enthousiasme et au soutien des orientations ministérielles. On a même entendu le représentant de la CGPME³ s'inquiéter de la réduction d'une année de formation "qui pose question sur l'employabilité".

Le programme de travail confié à la DGESCO⁴ a été révélé. Tout doit être bouclé pour la rentrée 2009.

Il s'agira de :

- ❶ Définir le nouveau BEP qui devra s'inscrire dans les cursus bacs pro et dont il faudra cerner les conditions de validation.
- ❷ Concevoir de nouvelles secondes sur des champs professionnels plus larges. Chaque seconde devra déboucher sur 2 ou 3 BEP.
- ❸ Construire les nouvelles grilles horaires.
- ❹ Modifier en conséquence le code de l'Education, produire les arrêtés nécessaires, etc.

L'aspect pédagogique passe au second plan. Pour le ministre, l'important c'est la structure et le plus important de tout, c'est le budgétaire. Le résultat de la réforme s'évaluera aussi par la suppression massive de postes.

Dans ces conditions, la CGT Educ'action est engagée dans un appel intersyndical avec le SNUEP-FSU, FO et SUD, qui soutient les initiatives prises dans les régions et précise :

"L'évolution de la voie professionnelle doit se faire dans le sens de l'intérêt des élèves, elle ne peut s'effectuer dans le cadre budgétaire des suppressions massives d'emplois.... C'est pourquoi nous appelons aussi les personnels à participer massivement à la journée de grève et de manifestation, le jeudi 24 janvier."

Une démarche syndicale cohérente !

La "généralisation" des Bac en 3 ans s'appelle dorénavant la "réforme des Bac Pro en 3 ans". C'est ce qui ressort du protocole signé par plusieurs organisations syndicales, dont certaines le font suite à une volte face complète sur cette question entre le 21 novembre (*déclaration commune SNETAA - FO*) et le 18 décembre.

La CGT Educ'action a refusé de signer un texte qui parle du Bac Pro en 3 ans et ne mentionne plus du tout le parcours professionnel BEP (2ans) et Bac Pro (2ans).

Le SNUEP-FSU, FO et SUD ont refusé également de ratifier ce protocole qui maintient l'objectif de suppressions des Bac Pro en 4 ans, même si le calendrier en est différé. Ceci reste d'ailleurs à vérifier puisque, sur une académie comme celle de Versailles, le constat serait un doublement des Bac Pro 3 ans (on passerait de 16% à 35%, soit 10% de plus que l'objectif de Xavier Darcos !).

La CGT ne s'est jamais opposée, a priori, à l'évolution des structures pédagogiques au collège comme au lycée (*4^e expérimentale en 1984, introduction des Baccalauréats professionnels en 1985, expérimentation des Bac en 3 ans en 2001*). Notre réflexion s'appuie sur la nécessité d'augmenter le niveau général des qualifications, l'exigence d'un niveau de culture générale élevé, la prise en compte des difficultés rencontrées par les jeunes dans leur cursus scolaire.

C'est avec l'ensemble de ces paramètres et à partir de nos pratiques professionnelles sur le terrain que nous défendons aujourd'hui le maintien de parcours différenciés, en 3 ans et en 4 ans, pour les élèves des Bac Professionnels. Evidemment nous sommes très loin des directives du ministère du Budget pour qui "réflexion pédagogique" se traduit "compressions budgétaires".

Protocole ou non, ce sont les personnels qui vont devoir se prononcer et se mobiliser en janvier pour empêcher que la voie professionnelle, ses élèves et ses personnels, ne soient sacrifiés au nom des restrictions imposées à la Fonction Publique.

Alain Vrignaud

¹ Commissions Professionnelles Consultatives : elles élaborent les diplômes

² Conseil Interprofessionnel Consultatif : il donne un avis sur le programme des CPC

³ Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

⁴ Direction Générale de l'enseignement scolaire

Une suppression pour la réussite ?

L'annonce de la suppression des cours le samedi matin dans les écoles a été confirmée par Xavier Darcos. Les heures ainsi récupérées seront consacrées aux 15 % d'élèves en difficulté. Les élèves passeront de 26 à 24 heures de cours hebdomadaires. La date de la rentrée sera la même pour toute la France.

Le ministre et trois organisations syndicales (SNUipp, SGEN et UNSA) ont signé un "protocole de discussion" afin de décider du "réinvestissement" des 108 heures récupérées. Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une décision dont la CGT conteste toujours le bien fondé, prétend réfléchir aux possibles transformations de l'école permettant de faire reculer l'échec scolaire.

Au regard du cadre budgétaire de l'Éducation nationale et de la publication dans le même temps par le ministre de l'Éducation d'un document d'orientation se proposant de "définir les objectifs centraux et les contenus d'enseignement de l'école primaire" le 14 novembre, ces ambitions paraissent peu crédibles.

Pour les enseignants, la libération du samedi matin ne diminuera pas une charge de travail déjà très lourde en dehors du temps de classe. Nous assistons plutôt à l'annualisation de 108 heures

d'obligation de service, soit 11 % du temps de service des professeurs des écoles. La flexibilité et la souplesse seront ainsi favorisées, mais ni au profit des enseignants ni des élèves. Par qui sera gérée l'organisation de ces heures ? Par les conseils d'école ?

Pour les élèves, cette forme de soutien en dehors du temps de classe ne fera que stigmatiser les enfants les plus en difficulté en les isolant et en les faisant travailler plus pour gagner quoi ?

Ces élèves ont besoin d'aide, mais pourquoi sortir celle-ci du temps de classe ? Dans un grand nombre d'écoles, les RASED sont loin d'être complets, le nombre de maîtres surnuméraires en ZEP n'est pas suffisant. Les élèves en difficulté n'ont pas besoin de répétiteur mais de différenciation. Comment mobiliser,



après la classe, des élèves qui ont du mal à l'être pendant le temps de classe ?

Des réponses existent, des équipes en font l'expérience : approches pédagogiques différenciées, projets inter-disciplinaires, interventions d'enseignants spécialisés.

Des collègues peuvent certes témoigner des résultats produits, mais au prix de quel volontarisme ! Et combien

de temps personnel donné aux concertations, aux rencontres avec les parents, à l'auto-formation ?

Des réponses existent également ailleurs. Les pays où les élèves apprennent le mieux sont ceux où les élèves en diffi-

culté sont pris en charge au sein des classes. Ainsi, en Finlande les effectifs des classes sont au maximum de 20 avec présence de plusieurs adultes dans la classe, travail en petits groupes. En Italie, depuis 1990, trois maîtres sont nommés sur deux classes.

La lutte contre l'échec scolaire nécessite d'autres conditions de travail pour les élèves et les enseignants. Les nouvelles mesures n'apportent aucune solution dans ce sens, bien au contraire.

L'UNSEN-CGT est en total désaccord avec cette démarche ministérielle qui vise à réformer l'école sans moyens et sans efficacité.

Opérations de carte scolaire après les municipales

Sous prétexte que cette question devait être traitée avec les nouvelles équipes municipales, le ministère décide de reporter les opérations de carte scolaire préparant la rentrée 2008 (ouverture et fermeture de classes), après les élections.

Visiblement, celles-ci ne permettront ni de faire face à la hausse des effectifs (17 000 élèves supplémentaires, chiffre revu opportunément à la baisse puisque la prévision de départ était de 35 800, pour seulement 700 créations de postes), ni de prendre en charge tous les élèves en difficulté. Cela se traduira forcément par des fermetures de classes, des effectifs surchargés, une diminution du nombre de remplaçants.

Le gouvernement a du mal à assumer les conséquences de ses choix budgétaires. Ce report fragilisera la préparation pédagogique de la rentrée et retardera les affectations de nombreux collègues. Cela s'ajoutera à la lourde réorganisation qu'impliquent les nouvelles mesures pour la rentrée 2008 : nouveaux programmes et libération du samedi.

Nous dénonçons ce choix politique scandaleux qui place l'école au cœur de "petites" manœuvres électorales.

Refusons la remise en cause du droit de grève !

Xavier Darcos vient d'affirmer sa volonté d'instaurer un service minimum dans les écoles, organisé par les municipalités. Celles-ci se verraient attribuer, pour partie, les sommes correspondant aux salaires des grévistes afin qu'elles assurent l'accueil des élèves. Les grévistes paieraient donc l'accueil de leurs élèves. Actuellement, il est possible pour les municipalités d'assurer un service d'accueil lorsque les enseignants d'une école sont en grève. S'agit-il pour le ministre d'imposer cette obligation à toutes les collectivités territoriales ?

Ne nous y trompons pas, comme pour les entreprises de transport, ce qui est visé, c'est le droit de grève des enseignants des écoles, d'autant que ceux-ci seraient obligés de se déclarer grévistes à l'avance.

Les remplacements non assurés régulièrement dans nombre d'écoles nous montrent que, malheureusement, dans l'Éducation, pour certains élèves et personnels, le service minimum, c'est toute l'année !

Plutôt qu'un service d'accueil minimum les jours de grève, le ministre serait bien inspiré d'assurer un service public d'éducation maximum toute l'année.

Ana Macedo

Ce qui nous attend à la rentrée 2008

La présentation des moyens de l'enseignement scolaire pour la rentrée 2008 permet de mesurer plus concrètement les effets destructeurs de la politique de restrictions budgétaires sur le système éducatif.

La répartition des moyens est établie, chaque année, à partir des prévisions effectuées, par la direction générale de l'enseignement scolaire, dans le cadre budgétaire de la LOLF. Ensuite, il est présenté au Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM).

■ Dans le premier degré

L'administration fait valoir une hausse de 700 emplois par rapport à la rentrée 2007. Le ministre communique en permanence sur l'importance qu'il accorde à l'école primaire. Il met en avant l'effort gouvernemental dans ce secteur. Pour lui, cela se traduirait par une augmentation du nombre de postes malgré la baisse démographique (960 élèves de moins constatés en 2007, pour une prévision initiale de 24 000 élèves en plus).

En fait, celle-ci est essentiellement due à une diminution de la scolarisation préélémentaire (de 2 à 6 ans).

L'accueil des 2-3 ans ne se fait plus que dans 30 % des départements (il se faisait dans 80 % des départements il y a 10 ans). C'est le résultat de la politique de remise en cause de l'école maternelle menée et poursuivie par ce même gouvernement. Pour évaluer la situation de l'emploi dans le premier degré à la rentrée de septembre, il faut aussi prendre en compte les suppressions de postes aux concours 2008 : moins 900 postes.

Depuis 2006, les stages en responsabilité (stages filés) des professeurs des écoles stagiaires (PE2) représentent plusieurs milliers de postes. Donc, toute diminution de postes aux concours entraîne invariablement des suppressions de moyens d'enseignement dans les départements.

■ Dans le second degré

Il y aura aussi une suppression massive de postes aux concours : 2 130 en moins, auxquels il faut ajouter la perte de 1 500 emplois au titre des évolutions démographiques. Cette décision est surprenante, compte tenu de la stabilisation des effectifs d'élèves au collège dès la rentrée 2008.

Il faut aussi tenir compte de la non-restitution des 3 058 postes transformés en heures supplémentaires à la suite de l'abrogation du décret "Robien". En fait, cette démarche, mise en oeuvre à la rentrée de septembre 2007, sera amplifiée, dans la logique des déclarations présidentielles, puisque pour la prochaine rentrée scolaire, 3 500 emplois vont être transformés en heures supplémentaires (HSA). Enfin, 1 700 postes vont être supprimés au titre de la "rationalisation des moyens", termes éloquents pour désigner une plus grande flexibilité de nos collègues !

Ce sont 8 830 postes qui seront supprimés dans le second degré en 2008.

La baisse des moyens dans les corps enseignants sera accompagnée par une plus grande précarisation d'une partie des personnels chargés de la vie scolaire. Un projet de modification des conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation a été présenté au CTPM du 21 décembre. Plus de 50 000 assistants d'éducation sont concernés par cette mesure.

L'objectif du gouvernement est d'assurer la généralisation du dispositif d'accompagnement éducatif proposé aux collégiens après les cours. Pour y parvenir dans le cadre budgétaire restrictif que nous connaissons, il a été choisi de procéder à un élargissement des missions de ces personnels. Ce changement va induire une dégradation de leurs conditions de travail, particulièrement pour les étudiants.

Une raison de plus pour nous mobiliser massivement.

Patrick Désiré

Ce n'est pas Noël pour les candidats aux concours : 15 % de postes en moins pour le sapin 2008 !

La publication tardive (le 20 décembre contre le 14 septembre en 2006...) du nombre de postes aux concours n'annonce jamais rien de bon.

La veille du 25 décembre, X. Darcos confirme qu'il ne faut pas croire au Père Noël...

On attend encore les pseudo-explications du ministre pour cette chute continue (encore moins 15 % cette année) : baisse démographique (baisse de 12 % dans le 1^{er} degré qui gagne des élèves !), limitation des départs à la retraite...

On mesure bien la revalorisation annoncée de la voie professionnelle en matière de recrutements : moins 12 % !

La réalité est brutale derrière le rideau de fumée de la communication : casser structurellement le service public par la réduction du nombre de fonctionnaires et faire des précaires sans perspective (24 % de postes en moins pour les concours internes) une variable d'ajustement conjoncturelle.

L'étiage durable des recrutements dans certains corps ou disciplines (en EPS, chez les COP, les CPE, les CAPET, les PLP...) permet de mesurer le niveau de renoncement en matière de vie scolaire et d'orientation ou de développement de la voie technologique ou professionnelle. Cela montre que l'égalité des chances et la réussite de tous, de l'école à l'université, ne sont que des slogans pour masquer l'absence de moyens humains sur le terrain. La trêve des confiseurs ne durera qu'un temps.

Philippe Péchoux

Les fédérations **FSU, UNSA-Education, FERC-CGT, SGEN-CFDT, FNEC-FO, SUD-éducation** constatent que les propositions de dotations de la rentrée 2008 traduisent les insuffisances du budget [...]. La baisse du nombre de postes aux concours et les suppressions de postes [...], l'insuffisance de création dans les secteurs sociaux et de santé et du 1^{er} degré auront pour conséquences un accroissement des difficultés à faire fonctionner les services, la fragilisation des établissements, une accentuation des inégalités et une réduction de l'offre de formation restructurée comme dans l'enseignement professionnel, l'im-

possibilité de mettre en place des dispositifs visant la réussite de tous les jeunes.

C'est pourquoi elles exigent un autre budget 2008, intégrant également un plan de résorption de la précarité et une revalorisation des métiers de l'enseignement.

Pour ces raisons, elles appellent à une journée de grève et de manifestation le 24 janvier prochain et à participer massivement à la campagne d'opinion organisée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.

Paris, le 21 décembre 2007

6^e congrès de l'UNSEN-CGT

Cher-es camarades,

Vous pourrez trouver ci-après les différents documents (rapport d'activité et projets de résolutions) proposés au débat et au vote des syndiqués dans le cadre de la préparation du 6^e congrès de l'Union Nationale des Syndicats de l'Éducation Nationale qui aura lieu du 19 au 23 mai 2008 à St Jean de Monts (85).

► Le rapport d'activité traite de manière synthétique des principales caractéristiques du contexte, à la fois général et spécifique, dans lequel la direction de l'Union a exercé les responsabilités que lui avaient confiées les délégués au 5^e congrès de l'Union (mai 2005).

Il énonce des constats et rappelle les initiatives prises, ainsi que les mobilisations auxquelles l'UNSEN a contribué et participé.

Il pointe les avancées revendicatives obtenues, mais aussi les freins et les difficultés rencontrées.

Il sert ainsi de support aux syndicats départementaux et à leurs syndiqués pour s'exprimer sur le bilan d'activité de la direction de l'Union.

► Les projets de résolution visent à définir des orientations et à formuler des propositions pour :

➔ Contribuer à une politique éducative ambitieuse qui fasse que les origines sociales ne soient pour personne un obstacle à l'acquisition d'une qualification et/ou à la poursuite d'études.

➔ Renforcer l'efficacité de notre outil syndical afin d'être mieux en mesure de développer une activité de proximité, s'appuyant sur une syndicalisation d'ampleur.

➔ Favoriser la prise en compte, à tous les niveaux de notre organisation, des différents enjeux revendicatifs auxquels nous sommes confrontés, nationalement mais aussi localement : commune, département, région.

► Deux autres textes traitant de l'amélioration des conditions de formation, d'emploi, de travail, de rémunération et de carrière des personnels pour le premier, de la stratégie et de la démarche de rassemblement de la CGT pour le second, **adoptés lors de notre précédent congrès et actualisés par notre Conseil national** en octobre 2007, ne feront pas l'objet de débats spécifiques lors de ce 6^e congrès.

Les questions de fond que nous avons voulu aborder au travers de ces résolutions s'articulent bien évidemment avec les documents adoptés par les congrès d'autres organisations de la CGT⁽¹⁾ et trouvent leurs déclinaisons dans nos **repères revendicatifs** qui font l'objet d'actualisations régulières dans le cadre de nos instances statutaires (conseils nationaux de l'Union).

Le débat doit maintenant s'engager dans les écoles, collèges, lycées et IUFM, dans les communes et les départements.

Nous voulons que ces discussions constituent autant de moments de démocratie, pour faire vivre concrètement une démarche CGT servant au rassemblement des salariées et au développement d'actions revendicatives.

Dans le cadre des réunions statutaires qu'ils vont organiser, les syndicats départementaux ont la responsabilité d'animer ce processus. Mais la pleine efficacité de cette démarche collective dépend aussi et surtout de l'implication de chacune et de chacun d'entre vous.

Je vous invite donc à prendre toute votre place dans ce débat.

Denis Baudequin

Secrétaire général de l'UNSEN-CGT

Le 27 décembre 2007

A l'occasion de la tenue de notre congrès, une tribune de discussion va être mise en place.

Il s'agira soit d'un forum intégré à notre site, soit d'un blog (mini site principalement dédié aux échanges).

Les documents qui vont être mis en discussion auprès des syndiqués dans les syndicats départementaux seront ainsi proposés à la réflexion de tous. Les commentaires seront bien entendu "modérés a priori".

Cet espace ne sera pas habilité à recevoir les éventuels amendements aux résolutions proposés par les syndicats départementaux. Cette possibilité de communication sera ouverte à la fin du mois de janvier.

(1) Confédération générale du travail (CGT) ; Fédération de l'Éducation de la Recherche et de la Culture (FERC) ; Union Générale des Cadres et Techniciens (UGICT) ; Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires (UGFF)

Rapport d'activité de l'UNSEN-CGT

mai 2005 – décembre 2007



A l'issue de notre 5^{ème} congrès, nous avons affiché plusieurs ambitions :

- Contribuer, par notre activité, nos revendications et nos actions, à bâtir un service public national d'éducation

assurant la réussite de tous et dans lequel l'emploi public constitue un axe majeur.

- Animer une démarche de syndicalisme rassemblé pour construire les rapports de forces.
- Nous doter d'un outil syndical pour porter cette démarche et gagner en efficacité et pour laquelle la syndicalisation est un élément essentiel.

Le contexte de notre activité durant ces trois ans

La situation internationale a été marquée par la poursuite de nombreux conflits aux effets désastreux pour les peuples des pays concernés. Ceux-ci constituent autant de freins pour leur développement, de dangers pour la paix du monde, et aggravent les inégalités entre les pays et les continents.

En France, ces trois années s'ouvrent avec le référendum sur le traité constitutionnel européen, pour le rejet duquel le CCN de la CGT s'est prononcé.

Avec une très forte participation de la population, le résultat dans lequel la situation économique et sociale a aussi pesé est sans appel.

Dans le rejet de ce projet, pour la CGT et pour une grande partie de ceux qui ont voté non, il y a le refus de la construction libérale de l'Europe qui assujettit les droits sociaux aux logiques de rentabilité et de concurrence. Il y a aussi l'expression d'une exigence forte d'une Europe solidaire et de progrès social.

La stratégie du capitalisme reste la même en France, en Europe et dans le Monde. Une volonté de faire reculer les droits sociaux et les garanties collectives, la mise en concurrence des pays, des salariés et des populations pour pousser les dérèglementations le plus loin possible.

C'est cette stratégie que combat la CGT. Son implication et celle de ses organisations et syndiqués dans les différentes mobilisations européennes et forums sociaux syndicaux, qui favorisent les convergences et la construction d'initiatives communes, en sont l'une des manifestations.

Convaincus que les luttes doivent aussi être portées au-delà du cadre national, la CGT a contribué à la création de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.

L'action de la CSI doit devenir un moyen pour peser sur une réorientation de la mondialisation dans le sens du progrès social et du développement durable. Cela passe par l'annulation de la dette, par une autre répartition des richesses, par d'autres rapports économiques, politiques et culturels.

Une constante dans les décisions et orientations gouvernementales

Le résultat du référendum, les sanctions explicites exprimées par les électeurs lors de scrutins politiques ultérieurs et les mobilisations qui ont caractérisé cette période n'ont pas été pris en compte. Le changement de Premier ministre ne s'est traduit par aucune inflexion des orientations :

- Une politique gouvernementale inspirée par le libéralisme qui puise largement dans le programme du Medef et vise à remettre en cause les solidarités et les droits sociaux.

- Des budgets de régression marqués par de nombreuses suppressions d'emplois, justifiées par le non remplacement de tous les départs en retraite. Sous prétexte de réduire la dette publique, les dépenses publiques sont amputées et les budgets sociaux réduits.

Dans le même temps, le gouvernement développe une fiscalité sur mesure pour les plus aisés et poursuit une politique de subventions et d'exonérations fiscales et sociales pour les entreprises sans aucune contrepartie pour l'emploi.

- Un chômage important et une précarisation renforcée au plan de l'emploi et des conditions de travail, notamment par le recours à des contrats présentant de

moins en moins de droits et de garanties : contractuels, vacataires, assistants d'éducation, contrats aidés de toutes natures...

- Des négociations salariales inexistantes débouchant sur une perte cumulée de 6,5% du pouvoir d'achat depuis 2000.

- Une période marquée également par la poursuite d'une politique qui priorise les choix sécuritaires et répressifs au détriment de la prévention et durcit toutes les réglementations concernant l'immigration : loi de prévention de la délinquance, loi CESEDA, dont l'esprit a inspiré le fichier base élèves...

L'objectif est d'augmenter pour tous, et partout, le temps et la charge de travail, en particulier au travers de la remise en cause des 35h accusées de tous les maux, mais aussi par la transformation du lundi de Pentecôte en journée de "solidarité". Les différents aménagements apportés par la suite à cette mesure, pour tenir compte des nombreuses résistances auxquelles le gouvernement a dû faire face, ne changeront rien au fond.

Pour la CGT, il y a d'autres moyens pour répondre aux besoins sociaux.

C'est, avant la lettre, la mise en équation du slogan "travailler plus pour gagner plus", qui privilégie essentiellement le "travailler plus" pour les uns et le "s'enrichir plus" pour les autres.

Le service public d'éducation n'échappe pas à la règle

Les budgets successifs ont amputé les moyens consacrés à l'Ecole.

Depuis 2002, près de 100 000 emplois d'encadrement éducatif, dont 30 000 d'enseignement, ont été sacrifiés et les heures supplémentaires développées. Les concours de recrutement, avec une chute moyenne de 40 %, ont subi une véritable hémorragie, hypothéquant ainsi gravement l'avenir.

La loi d'orientation, loi de rupture et de renoncement à l'ambition scolaire pour tous, est la pierre angulaire de nombreuses mesures qui la déclineront par la suite : remplacements, note de vie scolaire, conseil pédagogique, apprentissage junior...

L'espace éducatif a été envahi par des discours et des mesures rétrogrades concernant la pédagogie et les enseignements.

Tous ces éléments concourent à "l'instauration" progressive d'une autre conception de l'Ecole. L'offre de formation est affaiblie mais il s'agit aussi de modifier les missions et les conditions d'exercice des personnels, renforçant ainsi les inégalités scolaires et sociales et sacrifiant les élèves les plus fragiles.

La fin des TPE en terminale, la suppression de nombreuses options, la réduction de la carte des langues vivantes, le remodelage de l'éducation prioritaire, la stigmatisation du collège unique et l'abandon de la carte scolaire sont autant de décisions qui à chaque fois poussent cette logique un peu plus loin et lui donnent toute sa cohérence

Le gouvernement profite de l'été 2005 pour faire passer à marche forcée des dispositions modifiant gravement le code du Travail. Le CNE est ainsi créé par voie d'ordonnance.

G. De Robien, nouveau ministre de l'Education, se met au diapason.

Après avoir temporisé, il renie son engagement de *"se donner le temps de l'écoute et du dialogue"* et se lance dans l'application tous azimuts de la loi d'orientation.

C'est d'abord le texte sur le dispositif de remplacement qui est acté par un passage en force – le ministre deviendra coutumier du fait – au CTPM de juillet 2005 où la CGT quittera la séance.

C'est ensuite la poursuite de la rigueur budgétaire avec l'annonce pour 2006 de nouvelles suppressions de postes.

Une activité au service des luttes

Dès la rentrée 2005, nous avons milité avec notre fédération pour que l'interfédérale de l'éducation, malgré les réticences de plusieurs de ses membres, mette en perspective le principe d'une grève dans l'Education. Grâce à la campagne menée dans les établissements, cette proposition va prendre corps. Les convergences établies, grâce aux initiatives des organisations de la CGT, avec d'autres secteurs et professions, vont permettre de déboucher sur la journée unitaire interprofessionnelle du 4 octobre à laquelle, soutenus massivement par l'opinion publique, ont participé plusieurs millions de salariés des secteurs privé et public.

Pour l'UNSEN, ainsi que le confirmera le Conseil national de Mézières (octobre 2005), **ce contexte revendicatif doit trouver des prolongements dans les écoles, collèges et lycées**, relayant ainsi la démarche de la CGT qui appelle à *"d'autres initiatives dans les services et les entreprises, dans les professions, pour obtenir partout des négociations sur l'emploi, les rémunérations, les droits sociaux, le service public"*.

Après la manifestation du 19 novembre qui connaîtra un prolongement en juin 2006, dans laquelle nous sommes partie

prenante avec les collectifs pour la défense et le développement des services publics, c'est dans une configuration unitaire réduite que nous appelons à faire grève le 24 novembre pour l'abrogation de la loi Fillon et l'abandon du dispositif sur les remplacements.

Depuis la rentrée, nous avons initié plusieurs pétitions, seuls (remplacements, concours), ou avec d'autres syndicats (contre les "nouvelles règles" d'accès à la hors-classe ou pour dire *"Halte au démantèlement de l'enseignement professionnel"*...).

La crise des banlieues

C'est dans ce contexte, après avoir multiplié les provocations à l'égard des jeunes de quartiers ghettosés par les discriminations de toute nature et les effets des politiques menées depuis des années, qu'éclate ce qui a été indûment appelé "crise des banlieues". Elle n'est, en fait, ni celle de l'immigration, ni celle de la jeunesse, ni celle des banlieues. Elle est, avant tout, une crise sociale révélatrice des fractures qui se sont creusées depuis de nombreuses années. Dans une société caractérisée par de nombreuses inégalités et discriminations, l'Ecole est vécue par une partie de la jeunesse comme un facteur d'exclusion. La CGT condamne la proclamation de l'état d'urgence. Pour elle, ce ne sont pas des mesures d'exception qui sont de nature à résoudre les problèmes sociaux.

La leçon n'a pas été retenue, puisque la plupart des décisions prises depuis se sont révélées inefficaces, voire tournent le dos à ce qu'il aurait fallu faire. C'est particulièrement vrai pour l'apprentissage junior ou la remise en cause des ZEP dont N. Zarkozy demande le "dépôt de bilan".

Les élections professionnelles (décembre 2005)

Pendant plusieurs mois, l'ensemble de l'organisation, tout en poursuivant son activité pour développer la situation revendicative, a préparé les élections professionnelles. Renforcer la représentativité de l'UNSEN et affirmer la présence de la CGT sur le terrain de l'Ecole seront les principaux enjeux d'une campagne axée sur le thème de la solidarité, de la force collective que représente le syndicat face à l'isolement individuel. Une large diffusion des propositions débattues au congrès de Port Barcarès a permis de les faire connaître aux personnels et de les confronter à leur opinion.

Globalement, le renforcement de notre implantation **nous a conduits à finaliser davantage de listes départementales et académiques qu'en 2002**. Pourtant, une nouvelle fois, nous n'avons pas atteint l'objectif que nous nous étions fixé collectivement quelques mois plus tôt de présenter des listes partout et dans tous les corps.

Quelques constats :

- Marqué par un nouveau recul de la participation électorale, ce scrutin a modifié à la marge le paysage syndical, à l'exception du SGEN-CFDT qui connaît un nouveau reflux et du SNETAA qui continue à perdre du terrain dans l'enseignement professionnel au profit du SNUEP-FSU.

- Un maintien du nombre de listes présentées dans le premier degré mais une quinzaine de listes supplémentaires dans le second.

- Une progression certes minime pour notre organisation mais des élections qui ont été davantage l'affaire de toute la CGT.

La CGT représente aujourd'hui 4 % des personnels (5,33 % dans le second degré, 2,02 % dans le premier).

Nous avons à poursuivre notre implantation dans les établissements, en particulier dans les écoles, et à accentuer notre ancrage dans les IUFM où, grâce à un réel effort militant dans la plupart des académies, nous sommes désormais, et de manière pérenne, devenus la troisième organisation. Ce sera la meilleure façon d'engager l'ensemble de notre organisation pour les prochaines élections dans la constitution de listes, pour parvenir enfin à être présents partout.

Le début 2006 est caractérisé par un double mouvement

Une journée unitaire de grève est organisée dans la Fonction publique le 1^{er} février pour l'Emploi et le pouvoir d'achat.

L'augmentation salariale, gagnée en 2006, sert de prétexte au gouvernement pour fermer la porte à toute négociation.

Pour la titularisation des non-titulaires

Malgré les points convergents de ce mouvement avec les revendications des précaires dans l'éducation, l'initiative nationale prise avec le SNES, SUD et une coordination des non-titulaires, axée sur une campagne de presse et la signature d'une pétition, a eu du mal à rebondir. La nécessité d'un nouveau plan de titularisation pour les personnels concernés, dont la perspective est aujourd'hui rejetée par le ministère, reste d'actualité, le CDI n'étant pas la réponse attendue.

Les enjeux revendicatifs dans l'éducation

L'intensité de la phase revendicative liée au CPE, dans laquelle les personnels de l'éducation ont été présents, fera quelque peu passer au second plan la mise en place du dispositif sur les remplacements. Notre appel à des initiatives de refus collectif dans les collèges et les lycées pour exiger l'abandon de cette mesure, qui conduit à allonger et à flexibiliser le temps de travail, et la mise en place d'une vraie fonction de titulaire remplaçant, ne sera que très partiellement relayé. Tout au long de cette période, G. de Robien, qui s'est déjà fait beaucoup remarquer en défendant le CPE jusqu'au bout, multiplie les prises de position et les décisions rétrogrades.

Apprentissage junior, nouveaux programmes du primaire, méthodes de lecture, grammaire..., il est de tous les combats d'arrière garde.

La circulaire chargée de donner le cadre de la rentrée 2006 prévoit la poursuite de la mise en œuvre de la loi d'orientation. La fin de l'année scolaire sera également marquée par le remodelage de l'enseignement prioritaire effectué au travers des collèges "ambition réussite" ainsi que par un nouveau passage en force avec la mise en place des EPEP dans le premier degré.

Solidarités et convergences contre le Contrat Première Embauche

Ignorant une fois de plus les organisations syndicales et méprisant l'opinion des jeunes et des salariés, le **Premier ministre tente, avec le Contrat Première Embauche, un nouveau passage en force.**

Malgré ses efforts pour aboutir à une rencontre unitaire, la CGT appelle seule à manifester le 31 janvier.

Cette journée sera le point de départ d'un processus qui va réunir rapidement l'ensemble des organisations syndicales de salariés, de lycéens et d'étudiants.

La jonction entre la jeunesse et les salariés, à partir de leur refus commun de la précarité, la conjugaison des rythmes propres aux initiatives des lycéens et des étudiants, avec les journées de manifestation et de grève dans lesquelles s'impliquent les salariés, ont donné leur force à ce mouvement.

Dès lors, les journées nationales vont alterner avec des initiatives plus locales débattues lors de réunions syndicales et assemblées générales, dans les entreprises, dans les lycées et les universités à l'image, pour ces derniers, des blocages décidés démocratiquement.

Grâce à l'implication des salariés, dans laquelle la CGT aura joué un rôle moteur, avec l'engagement des jeunes, la puissance de la mobilisation ira croissante et contraindra le pouvoir à renoncer à cette mesure. La répression à laquelle il tentera de se livrer contre de nombreux étudiants et lycéens trouvera l'opposition résolue de la CGT.

Prolongeant les relations très fortes qui se sont tissées entre les jeunes et la CGT pendant cette période, un accord de coopération syndicale a été signé entre la CGT, l'UNEF et l'UNL. Sa mise en œuvre dans plusieurs UD nécessite une plus large implication des SDEN dans son animation.

Une nécessaire poursuite de notre action

La rentrée 2006, placée à nouveau sous le signe d'une amputation de l'emploi public, conduit l'interfédérale de l'Éducation à appeler à la tenue d'assemblées générales dans les établissements pour préparer une grève en septembre. Elle aura finalement lieu le 4.10.

Compte tenu de difficultés unitaires dans la Fonction publique, il ne sera pas possible d'élargir à l'ensemble des fonctionnaires cette décision de l'interfédérale de l'Éducation.

Malgré son annonce dès la rentrée, ce qui devait permettre de l'anticiper, la grève ne connaîtra qu'un succès en demi-teinte, en tout cas insuffisant pour faire reculer le gouvernement. C'est le constat d'une situation sur laquelle pèse déjà la future élection présidentielle.

Le 48^e congrès confédéral

Le 48^e congrès confédéral a réaffirmé les valeurs de solidarité qui fondent la CGT et le principe d'une démarche revendicative tournée vers les salariés, visant à imposer des négociations partout et sur tous les sujets.

Des orientations actées par vingt cinq décisions, rappelant les principales propositions revendicatives portées par la CGT. Un fil conducteur tracé par la défense des acquis et des garanties collectives, par la conquête de nouveaux droits sociaux, au cœur desquels se trouvent le nouveau statut du travail salarié incluant la sécurité sociale professionnelle, l'exigence d'une réelle démocratie sociale dont l'accord majoritaire doit devenir l'un des principes.

Ces décisions traitent aussi de la nécessité de travailler plus solidairement le déploiement et le renforcement de la CGT, en donnant une nouvelle impulsion à la mise en œuvre de la charte de la vie syndicale, à la syndicalisation. Il s'agit de faire évoluer nos modes de vie et d'organisation afin de les rendre plus efficaces.

Enfin, les syndicats ont adopté un nouveau système de répartition des cotisations basé sur une plus grande solidarité et confirmé l'engagement de la CGT dans le processus de construction de la Confédération Syndicale Internationale.

Dans le même temps, plusieurs initiatives sont menées dans les GRETA, ou sur la défense de l'ISSR, portée davantage dans le premier degré.

L'UNSEN et son groupement des personnels de direction et d'inspection, qui ont été reçus à plusieurs reprises par la direction de l'encadrement, ont dénoncé l'accord signé par plusieurs organisations. Celui-ci est loin de répondre aux revendications concernant à la fois l'avenir du métier et les évolutions des EPLE.

Une offensive du ministre contre les décharges statutaires

Parmi les audits dits de modernisation de l'Etat visant à réduire les dépenses publiques de 100 milliards d'euros, plusieurs concernent l'Education. C'est dans ce cadre, qui se propose aussi de remettre en cause les grilles horaires des collèges et des lycées, que G. de Robien s'attaque aux décharges statutaires des enseignants du second degré.

Il remet en cause plusieurs des dispositions prévues par les décrets de 1950, pour aller dans le sens d'une plus grande flexibilité, à la fois par rapport aux disciplines et aux établissements, étapes vers la bivalence.

Notre Conseil National de Quiberon en octobre 2006, constatant les difficultés de mobilisation sur ce sujet, **invite l'ensemble de l'organisation à un vaste déploiement dans lequel, peu à peu, la plupart des SDEN vont s'investir.**

Un 8 pages largement diffusé, une forte implication militante et la multiplication des assemblées générales et heures d'information créent une dynamique qui se traduira, au plan national, par la constitution d'une intersyndicale de 15 organisations représentant la totalité des personnels du second degré.

Ce processus de lutte, alliant pilotage national et démarche de terrain, est une aide pour construire la mobilisation. Il permettra de lever les hésitations de plusieurs des membres de l'intersyndicale quant à la possibilité de recourir à la grève. Décidée pour le 18.12, celle-ci sera un succès.

Nous militons pour qu'une nouvelle grève nationale ait lieu début 2007. La décision unilatérale de la FSU d'appeler à une manifestation nationale à la fin du mois, sans que celle-ci ne s'inscrive durablement dans une optique d'élargissement à l'ensemble de l'Education, retar-

dera d'autant la poursuite du mouvement du second degré.

De nouvelles grèves auront lieu le 8 février dans le cadre d'un mouvement Fonction publique et le 20 mars où, avec le SNES, nous serons les seuls à appeler. Ces journées, conjuguées aux actions d'établissements (occupations, refus d'organiser les bacs blancs...), auront finale-

ment raison de l'obstination ministérielle et gouvernementale. La plupart des candidats à la Présidence de la République s'engageront à abroger les décrets de Robien et à répondre à notre demande d'ouverture de négociations sur le métier d'enseignant.

Les congrès de l'UGICT et de la FERC

Ces étapes sont importantes pour la vie démocratique de notre organisation. Elles permettent de **faire le point collectivement sur l'activité menée, sur les avancées constatées, comme sur les obstacles rencontrés, au plan des contenus revendicatifs et des stratégies à développer pour améliorer l'efficacité des outils syndicaux destinés à les porter.**

Leurs phases de préparation sont l'occasion de confronter analyses et propositions à l'avis des syndiqués, de travailler à l'établissement de convergences revendicatives.

Malgré une difficulté récurrente à couvrir l'ensemble de nos mandats, ces moments partagés avec d'autres délégués aux expériences et statuts différents sont un moyen pour le rapprochement des réflexions et des revendications.

Pour la FERC, il s'agissait de voir comment mieux transversaliser nos demandes, contribuer au développement des collectifs fédéraux locaux, mieux structurer l'animation des différentes activités de branches.

Le congrès de l'UGICT se proposait de travailler avec l'ensemble des ICT à des approches communes au plan de la conception du travail, au plan des contenus, des rémunérations et des qualifications des enseignants confrontés aux mêmes techniques managériales. Les enseignants comme les ICT ont aussi des revendications en matière de responsabilité sociale.

Enfin, il s'agissait de rendre l'activité de l'UGICT plus lisible pour les enseignants, plus efficace pour leur syndicalisme à la CGT et pour leurs revendications.

L'élection présidentielle

En quelques semaines, l'"attentisme" vis-à-vis de ce scrutin, qui avait caractérisé la rentrée 2006-2007, s'est largement atténué.

De nombreuses actions amènent, de manière pérenne, le *"social à s'inviter dans la campagne électorale"*.

Pour la CGT, l'insécurité sociale qui mine notre société est d'abord la conséquence des choix économiques et sociaux qui ont favorisé le chômage et la précarité dans l'emploi, la baisse du pouvoir d'achat, un déclin de l'industrie et des services publics.

Parce que l'objet de l'action syndicale est de favoriser l'intervention des salariés sur les très nombreuses questions qui font leur quotidien, **la CGT invite à ce qu'il n'y ait aucune pause revendicative.**

C'est dans le cadre d'une campagne promouvant idéologiquement le libéralisme et se référant au programme économique du Medef que N. Sarkozy a été élu. Son objectif est de modifier profondément notre modèle social en touchant à la durée et au code du travail, ainsi qu'à de nombreux droits sociaux. Le droit de grève est particulièrement visé au travers de la loi sur le service minimum. La refondation de la Fonction publique qui est envisagée se base sur des services publics comportant moins d'agents mais plus flexibles et laissant une large place à l'individualisation des rémunérations.

Après l'élection, l'apprentissage junior est officiellement abandonné, les décrets de Robien abrogés, mais sans annuler les mesures de carte scolaire que leur application anticipée avait entraînées.

Une rentrée scolaire 2007 difficile

Les différentes mesures du programme présidentiel concernant le cœur même du service public d'éducation font de cette rentrée un moment de forts enjeux revendicatifs.

La lettre de mission adressée par N. Sarkozy à X. Darcos nouveau ministre de l'Éducation, qu'il "complètera" par l'envoi d'un courrier aux éducateurs, donne le ton.

Le projet de budget 2008, placé sous le signe de la réduction de la dépense publique, pousse la logique des suppressions d'emplois un peu plus loin.

Différents textes modifient ou se proposent de modifier profondément la gestion du système éducatif (grilles hebdomadaires de service, critères de rentabilité, obligation de résultats, optimisation des moyens, autonomie des établissements et mise en concurrence...).

Ces mesures dessinent une autre organisation du travail et modifient les contenus et missions du métier d'enseignant.

Affichée comme une réponse aux revendications portées par les luttes des personnels, le ministre met en place la commission Pochard.

Pour autant, nous ne sommes dupes ni des objectifs qu'elle poursuit ni du contexte de ses travaux. Comment, en effet, mener une telle réflexion et surtout déboucher sur des avancées collectives dans un cadre préalablement borné par le budget ?

Les principes d'égalité, de solidarité, de mixité sociale et d'intégration, garants de la réussite de tous, déjà mis à mal au cours de ces dernières années, sont abandonnés pour une École qui prône la hiérarchisation et l'élitisme et favorise l'exclusion des plus fragiles.

On touche ici à la conception même du service public d'éducation. Au lieu de lui faire prendre la place qui devrait être la sienne dans la lutte contre les inégalités, la politique éducative du gouvernement se limite à circonscrire leurs effets négatifs les plus visibles et participe en fait à leur maintien et à leur aggravation. C'est, par exemple, la décision de mettre fin au collège unique au profit d'un collège élitiste qui va de pair avec la libéralisation de la carte scolaire.

Quant aux annonces concernant la scolarisation des enfants handicapés, elles ne peuvent masquer les insuffisances et les faiblesses de leur accompagnement dans l'École.

Plus que jamais, pour modifier des orientations et des choix contraires aux intérêts de l'École, des jeunes et des personnels, la CGT considère que l'intervention de ces derniers est indispensable.

Mais les mobilisations se développent

C'est pourquoi, tout en étant partie prenante de la pétition adressée par 16 organisations au Président de la République *"améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent"*, nous avons incité, à cette rentrée, à une large campagne d'information et de débat pour apporter les éclairages que la situation nécessite et faire partager l'idée que *"tout n'est pas permis"*. L'objectif de la FERC et de l'UNSEN étant de dégager rapidement des perspectives d'action en faisant évoluer une situation unitaire compliquée dans l'Éducation.

Cette voie sera confirmée par notre CNU de Vogüé en appuyant ce déploiement auprès des personnels sur un large renforcement de notre syndicalisation.

Les contradictions entre les promesses et engagements de N. Sarkozy et les attentes sociales vont favoriser l'émergence d'actions revendicatives qui contestent les décisions présidentielles et gouvernementales et portent des propositions alternatives.

Le 13 octobre, la CGT a décidé de s'associer à la manifestation initiée par plusieurs associations pour le droit à la santé au travail, à la reconnaissance des travaux pénibles et contre les franchises médicales.

C'est d'ailleurs aussi parce que ces questions sont largement d'actualité dans nos secteurs que nous avons décidé de tenir des assises sur la *"pénibilité du travail dans l'enseignement"*, initiative à concrétiser dans les mois à venir dans les départements et les académies.

Après le 18 octobre qui va marquer le climat revendicatif, plusieurs mouvements importants vont se dérouler.

• **L'action menée contre la réforme des régimes spéciaux**, a contraint le gouvernement à accepter l'ouverture de négociations portant sur l'ensemble des éléments constitutifs des droits à la retraite, pour les salariés de ces régimes.

• **Le 20 novembre a permis aux enseignants avec l'ensemble des fonctionnaires** de montrer leur détermination et de rappeler leurs exigences au gouvernement.

La CGT souhaitait que l'on utilise la dynamique de cette grève pour lui donner un prolongement.

L'annonce de l'ouverture de négociations salariales, refusées jusqu'alors, a été un élément pour arrêter le choix des fédérations syndicales de la Fonction publique et de l'Éducation.

Pour autant, celles-ci ont averti le gouvernement que, selon les résultats, elles appelleraient à de nouveaux développements revendicatifs.

• Dans l'éducation, nous avons engagé une campagne d'information sur plusieurs décisions importantes concernant le premier degré (suppression de cours le samedi matin, publication d'un document d'orientation...).

• Par le biais la filière professionnelle, l'enseignement initial sous statut scolaire fait l'objet de multiples attaques. Sans aucune concertation, le ministère engage une profonde refonte de celui-ci en procédant à **une généralisation du bac pro 3 ans et en fermant nombre de sections de BEP.**

Cette mesure préparée dans la plus grande opacité, sans réflexion approfondie, aura des effets pédagogiques désastreux et conduira à un affaiblissement du potentiel de formation des lycées professionnels.

Plusieurs tracts et documents d'analyse appelant à multiplier les initiatives académiques et à refuser ce processus de généralisation, ont été réalisés par l'Union. De nombreuses interventions locales et nationales et la mobilisation croissante consécutive à nos actions ont quelque peu fait bouger le ministère. Mais l'essentiel reste à faire.

Pour autant, ce qui peut se faire sur ce sujet particulier ne peut être vu comme un substitut au processus d'action à poursuivre en matière de pouvoir d'achat, d'emploi, et de missions du service public d'éducation, ni faire oublier les menaces que X. Darcos fait peser sur le droit de grève.

La journée du 20.11 et les grèves dans les transports ont matérialisé une conjonction de préoccupations revendicatives comme les actions des personnels, des étudiants et des lycéens contre la loi *"libertés et responsabilités des Universités"* qui organise la mise en concurrence des établissements de l'enseignement supérieur.

Créer les conditions pour des convergences revendicatives

Les préoccupations exprimées vis-à-vis de la dégradation du pouvoir d'achat en sont un axe.

Les retraites doivent en constituer un autre.

La bataille pour sauvegarder et améliorer le système de retraite solidaire est, une nouvelle fois, engagée. Elle devra s'amplifier. Le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites consacré à la réforme de 2008, doit attirer toute notre attention. Une fois de plus, la seule solution envisagée est celle d'un nouvel allongement de la durée de cotisation et d'une baisse des pensions.

Pour fédérer la campagne, la CGT propose l'instauration d'un socle commun, qui garantisse à tous les salariés le droit à la retraite à 60 ans, à taux plein, à partir d'un nouveau mode de calcul de la durée de cotisation incluant les périodes de précarité, d'études, d'apprentissage, de recherche d'un premier emploi, de 18 à 60 ans. Ceci n'est pas contradictoire avec notre revendication des 37,5 ans, même si, à notre sens, cela va bien au-delà de ce seul ciblage sur la durée de cotisations.

Il s'agit d'assurer un niveau de pension de 75 % du dernier salaire, de revendiquer la reconnaissance de la pénibilité et de situations particulières par le droit au départ anticipé.

La convergence public/privé devra se traduire par notre capacité à créer les conditions de mobilisation interprofessionnelle sur l'avenir des retraites. Nous y avons une responsabilité particulière.

Le numéro *spécial Retraite* de la *NVO* est, de ce point de vue, un outil irremplaçable, tout comme le 8 pages réalisé par l'UNSEN, après les échanges que nous avons eus au CNU de Vogüé.

La CGT a, d'ores et déjà, retenu le principe d'une **mobilisation inter-professionnelle lors de la conférence tripartite prévue par la loi Fillon, qui devrait avoir lieu en janvier.**

Pour la dignité de tous et de chacun

Tout au long de ces trois années, l'aggravation de la chasse aux immigrés, les rafles organisées et les interpellations, y

compris dans les écoles, ont suscité une indignation grandissante. Les actions conjointes avec le Réseau Education sans Frontières, dans lequel l'UNSEN est présente depuis sa fondation, pour la régularisation des élèves sans papiers scolarisés et de leurs familles ont permis de faire échec à de nombreuses expulsions.

L'implication des syndiqués et des organisations de la CGT (syndicats, UL, UD) a été croissante dans la campagne *"laissez-les grandir ici"*, contre le délit de solidarité qui frappe enseignants, élus, simples citoyens, et dans le combat pour l'égalité des droits.

Améliorer la vie de l'organisation pour renforcer son action

Améliorer la vie syndicale dans les syndicats de l'Union, mais aussi, et surtout, dans les écoles, collèges et lycées, est un objectif affirmé et réaffirmé dans nos différents congrès et instances de direction.

Malgré l'impact qu'elle a sur le développement de l'activité revendicative, affirmer l'importance de la vie syndicale ne suffit pas toujours à en faire un objectif partagé et mis en œuvre partout.

Définir des orientations et des axes revendicatifs avec les syndiqués est une chose, encore devons-nous nous efforcer de les associer pleinement à cette démarche. Porter ceux-ci à la connaissance des personnels, les réunir pour recueillir leur avis et susciter leurs interventions comme pour décider, avec eux, des suites à donner à nos actions, sont des clefs déterminantes pour leur implication dans le syndicalisme et dans l'action.

La décision de tenir des assises décentralisées pour réfléchir aux différents aspects de la vie syndicale et sur la manière de les prendre en compte n'a pu, malgré une relance au congrès de Barcarès, être menée à son terme.

Certes la direction de l'Union aurait pu faire davantage pour porter cette question. Certes, le contexte social et la nécessité de mener une activité revendicative de tous les instants ont été des freins pour que chaque direction y consacre le temps nécessaire.

Mais n'avons-nous pas un peu trop tendance, dans ce domaine comme dans celui de la syndicalisation, à trop faire confiance au spontanisme et à *"vivre dans l'urgence"*, alors que ce sont des sujets qui demandent à s'*"organiser"* ?

Un renforcement continu

Dresser un tel constat ne signifie pas, pour autant, que rien n'a été fait et que nous n'enregistrons aucun résultat.

Ainsi, outre l'implication de l'Union et de ses structures dans les différentes actions qui ont rythmé ces trois années, notre organisation a de nouveau progressé électoralement et en nombre de syndiqués.

Entre 2004 et 2006 (dernier exercice clos), nous sommes passés de 10 778 à 11 117 syndiqués.

Depuis notre dernier congrès, **plusieurs milliers d'adhésions** ont été réalisées qui nous permettent, à la fois de compenser les nombreux départs d'actifs en retraite, et de nous renforcer.

L'UNSEN a poursuivi son rajeunissement.

Aujourd'hui, 43% des adhérents ont moins de 40 ans (41% en 2005), dont 25 % moins de 34 ans (24 % en 2005).

Ces observations témoignent des potentialités existantes pour consolider notre situation là où nous sommes déjà présents mais, aussi et surtout, là où nous avons plus de mal. Ainsi 29 SDEN n'ont pas, en 2006, retrouvé leur effectif 2004 (-268 syndiqués).

Au-delà, 14 SDEN restent toujours en dessous de leur nombre de syndiqués de 1991 (-189).

Informier et former, deux clés pour l'efficacité

Connaître les syndiqués, les informer, les former sont des clefs indispensables pour structurer la vie syndicale, pour l'organiser démocratiquement et développer l'activité revendicative dont nous avons besoin.

La communication de l'Union en direction des militants s'effectue essentiellement par le canal des infos-CNU et des courriers adressés aux membres du Conseil National.

Deux ou trois info-sections « papier » sont encore envoyées directement aux sections d'établissement, (organisation de la rentrée, dossier rémunérations...).

Pour permettre à chaque syndiqué-e de se sentir partie prenante de l'organisation et de s'impliquer dans la politique revendicative de celle-ci, il doit être destinataire du maximum d'informations à

dimension générale ou spécifique. C'est pour atteindre cet objectif que l'Union réalise de nombreuses publications :

- Son journal **Perspectives Education, Formation** est adressé à chaque adhérent.

- Une **brochure IUFM** est diffusée chaque année auprès des stagiaires dans les IUFM et les établissements.

- Un **guide juridique** a été mis à disposition des syndiqués et des personnels à la rentrée 2006. Pour des raisons financières, cette opération n'a pu être reconduite en 2007 et sa réactualisation a été limitée au site.

Depuis le mois de juin 2007, les syndiqués reçoivent **Options**, mensuel de l'UGICT, et la CGT met en place le dispositif qui permettra à chaque adhérent de recevoir directement "**Ensemble**", le mensuel confédéral.

D'autre part, **de nombreuses maquettes sont transmises aux membres du CNU** par voie électronique : guides, dossiers divers (assistants d'éducation, inscriptions aux concours, handicap, procédures disciplinaires, EVS, EPLE, congés maladie, CAP-CTPM, AEd, droits et obligations des fonctionnaires...), cahiers (temps partiel, maternité et paternité, non titulaires...).

Par le même canal, sont envoyés des **4, 6 ou 8 pages** (collège, école, enseignement professionnel, lycée, GRETA, vie scolaire, réforme STI, groupement des personnels de direction, Education prioritaire, TZR, précarité, CPE, documentalistes, chefs d'établissement, EPS, enseignement spécialisé, ISSR, COP, précaires, assistants d'éducation...), ainsi que des tracts et des pétitions.

La section nationale des retraités réalise périodiquement un journal particulier en direction de ses adhérents.

Le site de l'Union a été restructuré. L'arborescence a été réorganisée afin que les informations mises à disposition soient davantage accessibles et plus lisibles. Ses liens avec ceux des autres organisations de la CGT ont été rendus plus opérationnels.

Depuis juin 2007, le nombre de visites journalières a doublé. **Cet outil est devenu un élément structurant de la vie de notre organisation.** Il permet à nos syndiqués, et plus largement aux salariés de notre secteur, de nous contacter, de rechercher les renseignements et informations dont ils peuvent avoir besoin.

Il est, avec l'ensemble de nos publications, l'un des vecteurs de l'adhésion. En dehors des matériels adressés directe-

ment aux syndiqués, et de ceux consultables sur le site, il nous est difficile de mesurer l'usage que les SDEN font des différents documents que nous leur transmettons.

Nous avons cependant le sentiment qu'ils sont globalement sous-utilisés.

Si les SDEN et les unions académiques utilisent parfois leurs propres productions, souvent aucune publication locale spécifique ne vient compenser cette sous-utilisation. Les personnels sont alors coupés des informations de la CGT.

La constante de cette observation doit nous amener à y revenir, à nous interroger sur nos dispositifs de diffusion, car ces matériels visent à favoriser la vie syndicale dans les établissements. Ils sont eux-mêmes vecteurs d'actions, pétitions de la CGT ou à dimension unitaire : remplacements, réductions de places aux concours, conditions d'emploi et de travail des précaires, hors-classe, enseignement professionnel... La plupart de ces pétitions ont souvent du mal à circuler et donc perdent de leur efficacité.

Mieux suivre les syndiqués pour mieux répondre à leurs besoins

Connaître les syndiqués, c'est identifier leurs établissements, leurs corps d'appartenance. C'est aussi le moyen de suivre leur parcours de formation syndicale.

De nombreux dispositifs de formation sont proposés par les SDEN et les académies mais nous ne sommes pas parvenus à dresser un bilan exhaustif de ceux-ci, à la fois pour avoir une vue générale de ces initiatives et surtout pour contribuer à leur mutualisation.

Au plan national, nous avons donné à la formation syndicale une dimension fédérale. 148 syndiqués ont participé à l'un des stages proposés nationalement.

Connaître les syndiqués c'est aussi **favoriser la continuité syndicale**, sur le plan de leur mobilité géographique ou de carrière et lors de leur passage actif/retraité. C'est pour faciliter la prise en compte de ces questions que l'UNSEN, avec la FERC, ont réalisé plusieurs dossiers et mené une campagne permanente sur ce sujet.

C'est pour ces différentes raisons que la direction de l'Union a voulu **porter beaucoup d'attention à la fiabilité du fichier adhérents et donc à son suivi.** C'est un domaine aujourd'hui mieux maîtrisé, même s'il y a encore des décalages par-

fois importants dans l'actualisation du fichier d'une vingtaine de SDEN.

Par contre, pour des raisons techniques et faute d'avoir pu dégager le temps militant nécessaire, nous n'avons pu, avec la FERC, mener à terme le processus d'entrée dans le cogitiel, fichier interprofessionnel de la CGT.

Financer solidairement l'activité syndicale

Nous avons continué à impulser une politique financière, élément de complémentarité de la syndicalisation pour assurer le financement de notre activité.

Le nombre de prélèvements automatiques des cotisations a de nouveau progressé, ainsi que le nombre de timbres par adhérent.

Par contre, l'application du 1 % est loin d'être une règle s'appliquant à tous, et les montants moyens des cotisations souffrent encore d'importantes disparités entre les SDEN : de 12,20 € à 20,90 €.

L'actualisation régulière des cotisations doit être un objectif de chaque SDEN pour corriger ces inégalités, afin que la répartition des cotisations ait une assise plus solidaire.

Les mutualisations entre les départements, déjà pratiquées pour assurer un financement solidaire de leur participation aux différents congrès, a été étendue provisoirement à la tenue des CNU. Cette décision et les compressions budgétaires ont permis d'absorber, pour partie, les effets de la mise en œuvre du nouveau système des cotisations.

L'adoption, à titre transitoire, d'une modulation de 1 % va permettre de financer les collectifs de travail qui contribuent à la réflexion de l'Union et aident à la vie démocratique de celle-ci.

La vie des instances de direction de l'UNSEN

Entre deux congrès, la **commission exécutive** est chargée de mettre en œuvre les orientations décidées par les syndicats.

Elle s'est donc réunie régulièrement pour prendre les décisions mises en débat et dont le bureau assume la réalisation pratique et le suivi, en les articulant avec celles de la CGT et/ou de ses organisations FERC, UGICT et UGFF.

Lorsque l'actualité l'exige, les membres de la Commission exécutive sont sollicités et consultés par courriel.

L'objectif constant a été de faire que la commission exécutive dirige réellement sur les sujets sur lesquels elle doit délibérer, qu'ils concernent son activité, les actions à mener ou l'organisation proprement dite du syndicat. Par contre, nous rencontrons toujours une difficulté importante à associer l'ensemble de ses membres sur les différents dossiers revendicatifs.

Ce constat devrait, dans le cadre de la construction de la prochaine direction, nous amener à **réfléchir davantage**, à la fois à la conception même de cet organisme de direction et **aux investissements à proposer à chacun de ses membres ainsi qu'à la façon dont individuellement et collectivement doit être assuré le suivi de ses décisions.**

En dehors de ses échanges réguliers sur l'actualité, ses ordres du jour ont été consacrés à différentes questions : repères revendicatifs, politique de santé, élections professionnelles, préparation des congrès, adhésion à la nouvelle internationale, activité de l'UGICT, vie syndicale, formation syndicale, mutations et affectations...

Le Conseil National de l'Union

Dans le même esprit, depuis plusieurs mandats, nous nous efforçons de renforcer et de valoriser le rôle du Conseil National de l'Union en faisant en sorte qu'il soit pleinement **associé aux décisions**. Ainsi, chacune de ses réunions est maintenant consacrée, pour partie, à **l'actualisation de nos repères revendicatifs**. Cette procédure, bien ancrée aujourd'hui dans le rythme de vie de notre organisation, doit encore gagner en efficacité, notamment en faisant en sorte que les SDEN associent plus largement les syndiqués en amont. D'autres sujets, préparés par les échanges de la CEx, sont également au centre des débats du Conseil national. Cela a été le cas pour la formation syndicale, la vie syndicale, la préparation et l'analyse des élections professionnelles...

Des consultations de ses membres à propos de l'actualité revendicative ont lieu régulièrement ; mais les "retours" demandent à être améliorés.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires que nos problèmes de financement nous ont amenés à réduire, en 2007, la

réunion de nos pôles et collectifs de travail. Leur relance en 2008 devra permettre qu'ils jouent à nouveau leur rôle en contribuant à alimenter la réflexion de l'organisation, à préparer ses débats et ses positionnements.

Le travail en commun mené avec la CGT et plusieurs de ses fédérations a été poursuivi, notamment sur la formation professionnelle et les qualifications. L'UNSEN participe également au groupe confédéral Ecole.

Des interventions régulières

De nombreuses audiences et réunions ont eu lieu avec les ministres, les membres des cabinets ou les différentes directions du ministère (enseignement scolaire, direction des personnels enseignants, direction des personnels administratifs et d'encadrement, affaires juridiques...). Nous sommes présents dans l'ensemble des commissions professionnelles consultatives et, avec notre fédération ou l'UGFF, dans plusieurs instances : observatoires, notamment de la Sécurité, Conseil Territorial, Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Nous nous sommes exprimés régulièrement au Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) et au Conseil Supérieur de l'Education où, grâce à nos derniers résultats électoraux, l'Union est désormais titulaire d'un siège ès-qualité.

Nous avons rencontré différents interlocuteurs : groupes parlementaires, conférence des présidents d'IUFM, commission Pochard...

Des comptes-rendus ont été régulièrement produits et mis à disposition des membres du CNU, des syndiqués et des personnels, ce qui répond à notre attachement aux règles de transparence que nous nous sommes fixées.

Ces rencontres sont nécessaires, pour entendre ce que nos différents interlocuteurs ont à nous dire, pour leur faire part de notre avis, et surtout pour faire entendre nos revendications.

Cette politique n'est d'ailleurs pas contradictoire avec **une démarche revendicative qui assoie notre activité sur les rapports de forces établis grâce aux implications des personnels et aux actions que nous pouvons mener avec eux.**

Nous avons également entretenu des rapports avec l'ensemble de nos partenaires

syndicaux lors de rencontres bilatérales ou dans le cadre d'intersyndicales.

Nous avons, avec la FERC, contribué à l'élargissement de l'interfédérale de l'Education aux organisations qui n'en étaient pas membres à l'origine, FO et Sud.

Etre encore plus présents sur l'ensemble des terrains revendicatifs

L'activité menée et impulsée par l'Union au cours de ce mandat a été importante tant les questions revendicatives à traiter ont été nombreuses et diversifiées.

Elle contribue à ce que les personnels des écoles, collèges et lycées soient présents dans de multiples actions.

- Actions pour le fonctionnement et l'avenir du service public d'éducation, les conditions d'emplois et de travail, de rémunérations, mais aussi pour répondre aux enjeux sociaux induits par les politiques gouvernementale et patronale.
- Actions pour, de manière convergente et solidaire, défendre les acquis, faire des propositions alternatives pour de nouveaux droits sociaux.
- Actions dont la réussite exige une activité syndicale ancrée sur le quotidien des salariés, leurs attentes et préoccupations.
- Actions de proximité avec la volonté de contribuer au rassemblement et à l'unité.
- Action dont nous avons voulu le plus souvent possible placer les modalités, les rythmes et les échéances de mobilisation, sous la responsabilité de ceux qui en étaient les acteurs.

Pour un syndicalisme pleinement efficace, nous devons développer la syndicalisation et la vie syndicale.

Si notre renforcement est continu, nous disposons encore d'importantes marges de progression que nous concrétiserons d'autant mieux et plus rapidement que cette démarche sera organisée et **ces différents éléments constitue un axe important pour renforcer notre vie démocratique et notre efficacité**

La préparation du 6ème congrès de l'Union doit être une étape décisive pour avancer significativement dans cette voie.



Projet de résolution

Un service public national d'éducation pour construire l'école de la réussite pour tous

1. UN CONSTAT INQUIÉTANT : LA DÉMOCRATISATION EST EN PANNE, LES INÉGALITÉS SE CRÉUSENT

2. HIER, MASSIFICATION PLUS QUE DÉMOCRATISATION

3. Depuis la fin des années 1960, l'école a été marquée par une élévation sans précédent du nombre d'élèves.
4. Cette massification a permis l'accès du plus grand nombre à la maternelle, au collège puis au lycée, ainsi que l'augmentation et la diversification des connaissances pour répondre aux besoins de qualification.
5. Pour autant, cette massification n'a pas conduit à une modification fondamentale des structures de la société.
6. La démocratisation -c'est-à-dire la volonté de réduire le déterminisme social de l'accès aux savoirs- n'a pas abouti. L'école ne corrige pas suffisamment les inégalités et les reproduit pour partie. Jusqu'en 1995, une forte progression de ses résultats a permis de réduire les inégalités scolaires. Le pourcentage d'une classe d'âge obtenant le bac a doublé en 15 ans pour atteindre 62,7.
7. Depuis, dans une situation économique et sociale dégradée, une régression s'est installée, montrant des difficultés scolaires persistantes.
8. Tous les besoins de formation et de qualification ne sont pas couverts. 150 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans diplôme. L'échec ou la réussite scolaire reste marqué par l'origine sociale et les niveaux de revenus.

9. AUJOURD'HUI, LE SYSTÈME ÉDUCATIF EST TOUJOURS INÉGALITAIRE

10. S'il reste performant grâce à l'investissement des personnels, le niveau global ne progresse plus guère. Depuis 1995, le taux de bacheliers fluctue de 62 à 64 % mais les inégalités entre élèves se creusent. 80 % d'enfants de cadres accèdent à l'enseignement supérieur contre 30 % d'enfants d'ouvriers.
11. L'échec massif de nombreux jeunes issus de milieux populaires s'inscrit dans un contexte encore aggravé.
12. Chômage et précarité explosent. Le pouvoir d'achat baisse, les écarts entre revenus s'accroissent. La pauvreté gagne toujours du terrain en milieux rural et urbain.
13. De nombreux quartiers de relégation sociale concentrent l'ensemble des difficultés, favorisant les phénomènes de repli, parfois de dérive violente.
14. Avec la "crise des banlieues" de novembre 2005, l'échec social a démontré toute son ampleur.

15. Les politiques de l'emploi, de la ville et du logement menées depuis 30 ans, conjuguées aux suppressions de moyens pour les services publics de proximité et les associations, ont conduit à accentuer les injustices, à réduire encore la mixité sociale et culturelle, à ghettoïser toujours plus ces quartiers. Discrimination, exclusion et sentiment d'humiliation ont alors nourri désespérance et explosion violente.

16. Les inégalités sociales génèrent des inégalités scolaires et des tensions dans l'école, particulièrement dans les établissements situés en zones difficiles.

17. La violence de la société se propage d'autant plus à l'école que celle-ci génère son propre échec. Parcours sélectifs, programmes inadaptés, pédagogies élitistes s'accumulent et conduisent les plus fragiles à l'échec et leur imposent une orientation par défaut. L'institution scolaire ne peut ou ne veut y faire face. L'apprentissage junior comme réponse à la crise de 2005 l'illustre.

18. Les réformes libérales engagées aujourd'hui -budgets sociaux étranglés, cadeaux fiscaux aux plus favorisés, subventions sans contreparties aux entreprises- remettent en cause les valeurs d'égalité et de solidarité qui ont fondé notre République.

Ainsi, la fracture sociale, territoriale et scolaire ne peut que s'aggraver.

19. LES FINALITÉS DE L'ÉCOLE SONT MENACÉES

20. La "loi d'orientation pour l'avenir de l'école" de F. Fillon, dont nous demandons l'abrogation, confirme ces orientations libérales.

21. Elle met en application la stratégie de Lisbonne (2001) qui, comme l'OMC, entend libéraliser l'éducation, dans un contexte européen de marchandisation des services publics.

22. LE FONCTIONNEMENT LIBÉRAL DE L'ÉCOLE EST RESOLUMENT ENGAGÉ

23. L'Etat se désengage et diminue les dépenses pour l'éducation

24. Suppressions massives d'emplois publics : plus de 100 000 depuis 2002 dont 30 000 d'enseignants, non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, recrutements en chute libre...

25. Pour les personnels, cela dérégule les missions et alourdit la charge de travail.

26. Pour les élèves, les conditions d'études sont plus difficiles, les enseignements réduits, les choix de formation plus dépendants de l'environnement économique.
27. **L'économie de marché imprègne l'organisation de l'école**
28. Techniques managériales, contractualisation, optimisation des moyens, critères de rentabilité et obligation de résultats, autonomie renforcée des établissements et concurrence accrue, promotion de l'école privée, usagers de l'école consommateurs, logique de compétition, d'excellence, de mérite, individualisation à tous les niveaux (élève, maître, établissement) et responsabilité personnelle de l'échec, exonérant toute responsabilité politique...
29. **Les choix économiques l'emportent sur l'ambition éducative**
30. Recherche de la performance remplaçant la pédagogie, théorie des "talents" accréditant celle de la hiérarchie des intelligences, inégalités sociales et scolaires institutionnalisées, renoncement "légitimé" à l'égalité des droits à l'éducation et à l'élévation générale des niveaux de formation, adaptation aux "différences" de chacun, différenciation des parcours répondant aux besoins économiques, processus de reproduction sociale entériné et renforcé...
31. L'enseignement public doit aligner ses objectifs sur les besoins du marché, d'où l'offensive des milieux économiques et patronaux pour investir l'école.
32. "L'accompagnement scolaire" qui bénéficie de l'argent public par le biais de mesures fiscales, est devenu un marché juteux qui creuse encore les inégalités.
33. La Loi Organique de la Loi de Finance (LOLF) et la loi d'orientation pour l'école mettent en pratique ces principes et choix politiques.
34. L'une cadre les moyens, l'autre met en œuvre les réformes.
35. **DES REFORMES QUI ENTERINENT LES INEGALITES**
36. • La **suppression de la carte scolaire**, qui bénéficie aux familles les mieux informées, conduit à renforcer la hiérarchie des établissements et la sélection des élèves, à réduire encore la mixité scolaire, à ségréguer davantage les établissements et les quartiers les plus démunis... et à renforcer "L'apartheid scolaire".
37. • **L'autonomie accrue des établissements** porte leur mise en concurrence par le biais de contractualisations renforcées et d'évaluations soumises à des critères de rentabilisation.
38. • Le **socle commun des connaissances** se réduit à des savoirs minimalistes (lire, écrire, compter) et utilitaristes (l'employabilité future). Il marginalise certaines disciplines (EPS, Arts...), inaccessibles, hors de l'école, pour nombre de jeunes.
Dès le primaire, il fixe aux élèves les plus fragiles un "plafond" de connaissances et aux plus à l'aise un "plancher" pour d'autres contenus.
39. • Le recentrage sur les fondamentaux, juste mais pas exclusif, sert de prétexte pour réhabiliter des **contenus et méthodes** qui privilégient la forme plus que le sens, sollicitent les automatismes plus que l'intelligence et génèrent passivité et renoncement, creusant les écarts entre élèves. Dans cette logique, **PPRE et soutien** risquent de marginaliser et d'enfermer dans l'échec.
40. Ainsi des ministres de l'Education décident de mener une politique "antipédagogique" remettant en cause les programmes de 2002, de supprimer l'école le samedi et d'imposer aux 15 % d'élèves en très grande difficulté des cours supplémentaires, d'allonger leur journée de classe et d'amputer leurs vacances par des stages.
41. • **L'évaluation omniprésente** qu'impose le socle, conduit également à dénaturer l'acte d'enseigner et d'apprendre. L'enseignant s'efface derrière un technicien évaluateur, l'élève est poursuivi par son livret de compétences.
42. • Conjuguée au "choix" d'options, l'acquisition ou non du socle "justifie" alors les parcours dérogatoires. La **filiari-sation** est officialisée et le **collège unique supprimé**.
43. • Avec le **plan Ambition réussite**, l'Education Prioritaire est sacrifiée : ses moyens sont redéployés, la logique de zones intégrant les inégalités socioculturelles face à l'école abandonnée, la misère sociale première cause de l'échec banalisée. Avec quelques élèves "méritants", l'élargissement social des élites est affiché.
44. • **L'orientation précoce** vers la voie professionnelle ou l'apprentissage des jeunes en difficulté fera d'eux des "exécutants" tandis que poursuite d'études et abstraction seront réservées aux plus "chanceux" et futurs "concepteurs" dans une société toujours cloisonnée.
45. **Le mécanisme de libre choix de l'école, conjugué aux autres réformes, permet d'anticiper très tôt les parcours scolaires des élèves et d'opérer "en douceur" un tri social renforcé.**
46. • Les **inégalités actuelles entre les trois voies du lycée** se renforcent.
47. La massification au lycée est plus ségrégative. Le mouvement de cloisonnement sociale des séries s'accroît : plus d'enfants de cadres en bac S et d'enfants d'ouvriers en bac pro. Et l'effet se renforce dans le supérieur.
48. La **voie professionnelle publique** est particulièrement menacée : développement de l'apprentissage, généralisation des contrôles en cours de formation... La désigner comme seul recours aux difficultés sociales et scolaires aboutit à la stigmatiser comme voie de relégation. Généraliser le bac pro 3 ans et réduire l'offre à une vingtaine de champs professionnels risquent de dénaturer fondamentalement cet enseignement dans son organisation et ses finalités. Mises en œuvre, ces orientations consacreront l'abandon, par l'Education nationale, de la formation des ouvriers hautement qualifiés.
49. Une filiarisation nouvelle se dessine. Une voie professionnelle conduisant au BTS, via les bacs professionnels, constituerait l'enseignement supérieur court (STS) et un Lycée général et technologique, via les bacs technologiques, conduirait à l'enseignement supérieur long.
50. Le devenir de la **voie technologique** est posé.
51. Après avoir lancé la nécessaire réforme de la filière STI, le ministère la suspend.
52. Pour la **voie générale**, la même volonté de réduire les dépenses conduit à supprimer des séries (ES notamment), à agir sur les flux d'élèves, à réduire les possibilités de pas-

serelles, à regrouper les effectifs de séries et niveaux différents (groupe de compétences en LV), à remettre en cause options et enseignements diversifiés (TPE, aide, TP...) et l'organisation du bac...

53. Cette conception d'un lycée dit "unique" ne répond pas à la finalité conjointe d'augmenter le niveau de qualification et d'agir pour l'épanouissement de l'élève, accentue l'élitisme et dénature enseignements et pratiques. Ce n'est pas celle de la CGT.

54. **A tous les niveaux, l'ambition scolaire est guidée par les coûts de formation, et réduite à l'insertion professionnelle. L'entreprise devient la référence. Le déterminisme social se renforce.**

55. **Cette école élitiste et rentable faisant fi des réalités sociales et disqualifiant tant d'élèves de milieux populaires est à l'opposé de notre conception d'une école démocratique, attachée aux principes d'égalité et de mixité garants de la réussite et de l'émancipation de tous.**

56. La construction européenne autour des régions, la décentralisation Raffarin, la loi Fillon sur l'Ecole forment un tout cohérent du projet libéral qui dérègle tous les services publics, générant des effets négatifs en matière d'égalité, de cohésion sociale et territoriale. Le caractère national du système éducatif et des diplômes reste une exigence portée par les luttes (en 2003, 2005 et 2007).

57. Ces enjeux sont perceptibles avec la décentralisation des personnels TOS. Nous nous sommes opposés à cette réforme annonciatrice d'une privatisation possible de missions (restauration, entretien...). D'autres pourraient suivre (orientation, médecine scolaire, vie scolaire, formation professionnelle...).

58. Les écoles primaires sont organiquement liées aux municipalités quant à la gestion des locaux et de certains personnels (ATSEM). Cela révèle de profonds écarts dans le niveau d'équipement, de crédits pédagogiques, de dotation en personnels selon la richesse ou les choix politiques des municipalités.

59. La mise en place des EPEP (Etablissement Public d'Enseignement Primaire) incombera aux municipalités. La logique d'autonomie renforcée risque d'aggraver ces écarts. Elle permettra surtout de grandes économies. Le second degré pourrait connaître les mêmes effets.

60. Pour la première fois, un système de gestion centralisé des élèves, "Base élèves", voit le jour. Bien que le ministère ait, sous la pression, retiré du fichier certains champs inacceptables (nationalité), d'autres tout aussi litigieux demeurent (suivi RASED, absentéisme) car ils permettent une "traçabilité" de l'élève, en lien avec la Loi "de prévention de la délinquance".

61. **Cette politique ne correspond ni aux attentes des usagers ni aux besoins sociaux, économiques et culturels du pays. L'école doit être transformée profondément pour répondre aux exigences de démocratisation auxquelles la CGT est attachée. C'est un enjeu politique fondamental pour l'avenir de notre société.**

62. POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF, DES OBJECTIFS AMBITIEUX

63. L'école de la réussite pour tous et partout est possible. Elle doit reposer sur des contenus ambitieux et des pratiques pédagogiques conformes à la volonté de démocratiser l'accès au savoir.

64. Refuser le statu quo ou le mythe réactionnaire d'un "âge d'or" de l'éducation et promouvoir une transformation progressiste de l'école, oblige à en définir les objectifs.

65. Former l'Homme, le citoyen, le salarié implique une réflexion tout au long de la scolarité, en termes de savoirs et de qualifications : diplômes, accès à la formation continue, "sécurité sociale professionnelle" telle que la revendique la CGT...

66. Ces objectifs nécessitent une élévation générale des niveaux de formation :

67. • une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans, puis le plus loin possible en fonction des aspirations personnelles, du projet professionnel... Une solide formation initiale permet une formation continue qualifiante et épanouissante,

68. • la définition, sous la responsabilité de la Nation, de contenus éducatifs renouvelés. Personnels, salariés, élèves, parents, organisations syndicales dont la CGT, doivent être partie prenante de leur élaboration,

69. • la reconnaissance de tous les savoirs permettant l'émancipation de tous,

70. • une carte scolaire redéfinie et respectée, au service de l'égalité et de la mixité sur tout le territoire,

71. • une citoyenneté reconnue.

Pour cela, le budget global doit viser à "donner plus, autrement et dans l'école" à ceux qui rencontrent des difficultés pour accéder aux savoirs : ZEP, zones sensibles, zones rurales, traitement de la "difficulté ordinaire", de celle des primo-arrivants, des gens du voyage, intégration des élèves handicapés... Cela nécessite des intervenants formés, des structures spécialisées, maintenues et développées.

72. POUR UNE ÉCOLE ÉMANCIPATRICE, DES CONDITIONS À LA HAUTEUR DES ENJEUX SOCIAUX

73. MIXITÉ, MIXITÉ SOCIALE, MIXITÉ SCOLAIRE

74. La mixité doit rester une valeur fondamentale de l'école. Sa mission est d'intégrer cette mixité, sociale, sexuelle, d'origine, scolaire..., et d'en faire une richesse.

75. L'hétérogénéité doit être reconnue comme positive et devenir un principe d'affectation des élèves dans les établissements. Son enjeu est triple : citoyen car tous les élèves, quels que soient leur milieu, leur culture, leur niveau, s'y côtoient, scolaire car elle permet de réduire les ghettos éducatifs et assure une meilleure réussite pour tous, de cohésion sociale car elle met à bas toute tentation séparatiste ou communautariste. Cette reconnaissance serait un grand pas dans la lutte contre l'échec.

76. Aussi, il faut maintenir la carte scolaire, juste dans son principe, seul instrument de régulation à l'école et meilleur

moyen d'apprendre à vivre ensemble, mais en redéfinir les secteurs et le fonctionnement pour casser inégalités et ségrégation, et garantir partout une offre scolaire homogène.

77. Contenus, pédagogies, moyens doivent répondre à cette situation inédite, conditionnée par une volonté politique nationale et territoriale, et d'autres choix en matière d'emploi, d'habitat, de logement.
78. Démocratiser l'école, c'est assurer et assumer la réussite de tous, et faire que les conditions sociales et les différences culturelles ne soient plus un obstacle à la poursuite d'études et l'acquisition d'une qualification.

79. UNE CULTURE COMMUNE DE HAUT NIVEAU

80. Pour permettre à chacun de trouver sa voie en fonction de sa personnalité, ses goûts, ses aptitudes, la formation initiale doit garantir à tous les jeunes l'acquisition de connaissances et de compétences indispensables.
81. Nous revendiquons une culture commune de haut niveau, bien commun conforme aux besoins sociaux et à l'épanouissement de l'individu, à l'opposé d'un socle commun réduit, "utile" pour une employabilité à court terme.
82. Cette culture doit prendre en compte tous les champs du savoir : littéraire, scientifique, technologique, économique, social, artistique, sportif. Elle permet d'assurer les acquisitions scolaires et intellectuelles, la formation professionnelle et les activités sociales futures, d'élargir l'horizon culturel du plus grand nombre, de comprendre les mécanismes de la société, de développer l'esprit critique et la pratique citoyenne. Elle doit conduire à la maîtrise des savoirs, à la capacité d'en acquérir de nouveaux, d'où la nécessité de passerelles entre les formations.
83. La culture technique ne se réduit ni aux Technologies de l'Information et de la Communication, ni à une conception utilitariste tournée vers l'entreprise. Elargie aux savoirs et savoir-faire, elle doit être abordée, dès le primaire, dans ses dimensions historique, sociale et politique.

84. DES PÉDAGOGIES DE PROGRÈS

85. Parce que tous les élèves sont capables, tous doivent avoir accès au savoir. Mais pour réduire les inégalités, le manque d'appétence et l'échec, la question pédagogique est décisive.
86. Loin de l'empilement académique des connaissances, nous sommes pour des pédagogies de progrès, qui donnent sens aux savoirs et plaisir d'apprendre, qui favorisent la démarche d'autonomie de l'élève, de coopération dans la classe, de construction et d'appropriation des savoirs, qui respectent l'enseignement disciplinaire mais développent une approche interdisciplinaire permettant de découvrir les liens entre disciplines, qui se fondent sur la démarche scientifique d'observation et de compréhension du réel, qui mobilisent l'imaginaire, qui émancipent et conduisent le futur citoyen à l'autonomie de jugement.
87. La pédagogie de projet, en créant des situations d'apprentissage vivantes, permet souvent de "réconcilier" l'élève fragile avec l'école, et aux équipes pédagogiques de travailler ensemble.

88. Cependant, tout dogmatisme est inutile. Pédagogies "traditionnelle" et "active" se conjuguent quand l'enseignant l'estime nécessaire. Instruction, éducation, émancipation peuvent utilement s'articuler.

89. Tout autre est la conception libérale de l'école, ses contenus, sa pédagogie. Pourquoi ouvrir l'esprit de tous quand "*l'intelligence de la main*" est affirmée, le caractère naturel des inégalités insinué ? Par coeur, simplification, savoirs insipides... relèvent bien de "choix" politiques.
90. C'est dans la liberté de conception et d'organisation que les projets collectifs s'élaborent. Le temps de travail commun doit être inclus dans le temps de service hebdomadaire des personnels et interdit toute flexibilité ou travail gratuit. Chaque projet impose un budget à hauteur des ambitions, des classes dédoublées pour le travail en groupe.
91. L'école doit élargir son ouverture au monde. Elle doit s'ouvrir aux structures socioculturelles de proximité (théâtres, cinémas, musées, bibliothèques, associations, maisons de quartiers...), au travail en partenariat. L'accès gratuit à ces lieux favorise l'épanouissement, complète la culture commune et contribue à la mixité et l'égalité.
92. L'environnement socio-économique doit être appréhendé également dans sa diversité. Dans ce cadre, l'entreprise est à considérer dans toutes ses dimensions : rapports sociaux, organisation, travail, et non uniquement dans l'optique libérale.

93. UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ÉCOLE

94. Le cloisonnement école maternelle et élémentaire, collège, lycée, aboutit à un système sélectif de passage d'un lieu à l'autre, d'une forme d'organisation à l'autre, souvent mal vécu.
95. Il faut revoir cette architecture en tenant compte des phases de développement cognitif et psychologique de l'enfant et de l'adolescent. Cela nécessite de réfléchir à la création de cycles inter-écoles : CM2/6^e et 3^e/2^e, comme le cycle 2 à la maternelle/primaire.
96. Le fonctionnement, enfin effectif, de la scolarité en cycles, par ce qu'il comporte de souplesse dans les rythmes d'acquisition des connaissances, permettrait de progresser dans le traitement de l'échec scolaire.

97. DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SERVICE DE TOUS

98. Les Technologies de l'Information et de la Communication ont investi l'éducation. Elèves et enseignants doivent y avoir accès, en classe et pour le travail personnel.
99. Une réflexion sur l'utilisation, la pédagogie, l'administration des outils informatiques est indispensable comme l'est une réelle éducation aux médias, intégrée aux programmes disciplinaires mais peu valorisée.
100. L'Etat doit définir les obligations des collectivités en matière d'équipement informatique et de matériel spécifique et technique complémentaire.
101. Il doit faire inscrire d'office ces dépenses, ainsi que la maintenance des matériels, dans leur budget en veillant au financement en cas de carence. Il doit aussi inciter à la généralisation des logiciels libres.

102. UN SYSTÈME D'ORIENTATION RESPECTANT LES CAPACITÉS ET LA MOTIVATION DE CHACUN

103. Pour que l'orientation devienne véritablement positive, il est nécessaire qu'elle soit à la fois choisie et réversible.
104. En préalable, cela suppose une revalorisation sociale, économique, culturelle du travail dans une société respectueuse des qualifications de chacun et des conditions d'emploi.
105. Pour autant, l'école doit jouer son rôle de levier pour l'égalité d'accès à la filière choisie en proposant à tous des formations diversifiées, de proximité, intégrant l'ensemble du cursus.
106. En primaire, l'orientation implique un véritable choix des familles entre cursus ordinaire et structures spécialisées (CLIS, CLIN...).
107. Au collège, elle implique de redéfinir la finalité d'un collège aujourd'hui essentiellement propédeutique à la voie générale du lycée. Or, si l'apprentissage junior a été mis en échec, le système éducatif impose toujours une orientation précoce aux jeunes les plus en échec parce que les plus défavorisés. La généralisation de l'enseignement de la découverte professionnelle à tous les élèves de 3^e, pourrait être une première étape couplée à l'ouverture de la seconde de détermination aux trois voies (générale, technologique, professionnelle) du lycée.
108. Cela implique également plus de liens entre collège et voies du lycée, des règles de fonctionnement de l'orientation lisibles, transparentes, démocratiques et accessibles à l'ensemble des familles.
109. Avec cet objectif, le rôle des Conseillers d'Orientation Psychologue est un maillon essentiel et ne se borne pas à l'information sur l'entreprise, les formations et les métiers offrant une insertion professionnelle locale. L'entretien personnalisé avec l'élève pour élaborer un projet construit d'orientation est essentiel.
110. L'UNSEN s'oppose à la redéfinition de la mission du COP et au remaniement du système d'orientation, tous deux réducteurs, et revendique le droit de l'élève "*au conseil en orientation*" prévu par la Loi de 1989, et du COP au service à la personne.
111. Sa mission, qui n'incombe pas au professeur principal, son indépendance vis-à-vis des employeurs doivent être réaffirmées.
- ## 112. UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE LAÏCITÉ, D'ÉGALITÉ, DE CHOIX DÉMOCRATIQUES
113. La laïcité, sur l'ensemble du territoire de la République, se construit dans la compréhension, l'échange et le respect d'autrui. Elle n'est pas synonyme de neutralité et donc est le garant du droit d'opinion et de la liberté d'expression contre tout groupe de pression idéologique, religieux ou commercial.
114. L'UNSEN estime toujours d'actualité la loi de 1905 qui consacre le principe de fonds publics au service public.

115. Les différences doivent être reconnues et respectées pour permettre à chacun d'adhérer aux valeurs universelles : liberté, égalité, solidarité.
116. Les programmes scolaires doivent promouvoir ces notions, les contenus des enseignements et des manuels, la gestion de la classe être l'occasion de faire vivre l'égalité. L'école doit en être un vecteur actif et lutter contre toute forme de discrimination.
117. Elle doit aussi, avec ses personnels (médecins, psychologues, infirmières, assistantes sociales), s'assurer de la santé, physique et psychologique, et du bien-être des élèves, développer les lieux d'écoute et mettre en place une réelle éducation à la santé.
118. L'étude critique du champ médiatique et les programmes doivent permettre de comprendre notre environnement politique, économique, social et culturel et s'articuler avec la pratique de la démocratie. L'UNSEN revendique un enseignement obligatoire de la législation du travail dans toutes les séries.
- ## 119. Il n'y pas de réels choix démocratiques sans moyens affectés à cet effet
120. L'Etat doit garantir, par des fonds publics, l'égalité d'accès aux études sur tout le territoire, en assurant :
121. • la gratuité réelle de l'école dans son ensemble,
122. • des bourses et aides spécifiques,
123. • une allocation d'autonomie pour tous, en fonction du cursus suivi.
124. Cela implique des financements équitables entre établissements, notamment la taxe d'apprentissage par une collecte nationale et égalitaire au prorata des effectifs et des formations.
- ## 125. Il n'y pas de réels choix démocratiques sans espace démocratique reconnu.
126. Développer la démocratie exige des écoles et établissements de taille humaine et de proximité, une révision fondamentale de leur fonctionnement, associant à la définition des missions des règles de vie, à la prise de décisions les personnels (enseignants, de direction, d'inspection...), jeunes, parents, acteurs sociaux, organisations syndicales et élus, dans le strict respect des compétences et responsabilités de chacun.
127. La gestion et l'animation des établissements sont à revoir ainsi que le fonctionnement des conseils et commissions. Le conseil d'établissement doit avoir un rôle dynamisant, décisionnel et non formel, fondant ses décisions sur des débats, et de réflexion en matière pédagogique (rendant caduque l'actuelle dérive hiérarchique qu'est le conseil pédagogique).
128. Cela exige des lieux et des modalités d'expression reconnus. Cela impose des droits institutionnels renouvelés et reconnus permettant à chacun d'exercer son mandat : formation au statut de délégué élu d'élèves et de parents.



Projet de résolution

Un syndicat organisé pour plus d'efficacité

1. LA SYNDICALISATION

2. CONSTAT ET ÉVOLUTIONS

3. L'UNSEN compte 11 117 adhérents (chiffres 2006) dont 14 % de retraités. 51 % des adhérents sont des femmes, alors qu'elles représentent 64 % des personnels. 61% des syndiqués ont entre 30 et 60 ans.
4. Depuis 16 ans, elle enregistre une progression constante et globale de ses effectifs quel que soit le corps d'appartenance. Cependant, cette situation recouvre des inégalités. Sur cette période, une minorité de SDEN ont perdu des syndiqués.
5. Gagner le pari de la syndicalisation appelle à revisiter la qualité de la vie syndicale à tous les niveaux de notre organisation, à développer un syndicalisme au plus près des syndiqués et des personnels pour favoriser leur engagement.

6. COMMENT ET OÙ ?

7. Il ne s'agit pas ici de proposer des recettes toutes faites ni de donner des leçons, mais tout simplement de développer quelques axes qui ont fait et font preuve de leur efficacité.
8. La syndicalisation n'est pas innée, tout le monde ne se sent pas capable d'aller vers les autres en proposant l'adhésion à la CGT et tout le monde ne se syndique pas automatiquement à la CGT parce qu'il éprouve des sympathies pour notre syndicat.
9. La syndicalisation s'organise en dressant des plans de travail, en priorisant des objectifs qui peuvent et doivent aller au-delà des seuls enseignants. En un mot, la syndicalisation c'est l'affaire du collectif. Se doter de projets de syndicalisation pilotés par un camarade identifié, ayant pour objectif la réalisation d'objectifs chiffrés sur une période donnée avec des étapes intermédiaires, sera un appui pour chaque structure.
10. Notre activité doit aussi se faire en direction des personnels non enseignants, qu'ils soient non titulaires, CPE, COP, personnels de vie scolaire ou personnels de direction. Partout où une activité est menée vers ces personnels, les résultats en termes de syndicalisation mais aussi de représentativité au moment des élections, suivent. Il suffit de regarder les résultats académiques aux élections pour des catégories peu représentées à l'UNSEN et pour lesquelles l'activité engagée est inégale sur l'ensemble du territoire.

11. Le lieu d'activité syndicale quotidienne est l'établissement. La syndicalisation doit être régulièrement proposée à l'issue des heures d'information syndicale, lors des discussions pour faire signer les pétitions, lors des prises de contact avec les nouveaux arrivants...
12. L'UFM est également un lieu propice pour proposer l'adhésion notamment lors de la remise du "*Guide pratique IUFM*", des interventions, des distributions de tracts, lors des mutations.
13. Les plans de travail des SDEN devront se construire en lien avec l'interpro, notamment lors des périodes de syndicalisation confédérale. Des ciblage d'établissements, de zones géographiques pourront être prévus en fonction de l'actualité du moment.
14. L'UNSEN s'engage à impulser, en amont, l'activité de déploiement des SDEN et à la coordonner.
15. Les grèves, les manifestations sont des moments privilégiés pendant lesquels du matériel spécifique est mis à disposition. Les tracts doivent toujours inclure un bulletin de syndicalisation.

16. POURQUOI ?

17. Faut-il développer sur l'intérêt de la syndicalisation ? Notre dernier thème de campagne électorale est un élément de réponse : *Ensemble on fait bloc*. On fait bloc pour se faire entendre, pour réfléchir, pour construire, pour porter et développer les revendications des salariés dans le but de les faire aboutir.
18. Rendre la CGT plus influente dans le secteur de l'Éducation nationale, c'est permettre à ses salariés de bénéficier de l'outil CGT et de son savoir-faire. C'est permettre les évolutions du métier auxquelles ils aspirent, c'est améliorer leurs conditions de travail.
19. La CGT a une influence majeure dans l'enseignement professionnel et c'est dans cette voie que les avancées ont été les plus significatives pour les salariés ces dernières années.
20. Une CGT forte dans l'Éducation nationale, c'est aussi une CGT forte dans la Fonction publique d'État, forte pour défendre et améliorer notre statut, nos droits, nos conditions de travail, pour une fonction publique au service de tous les citoyens.
21. Une CGT Educ'action plus forte, c'est une Confédération qui accroît son influence. Nous avons toute notre place à prendre dans l'objectif d'atteindre le million de syndiqués.

22. LA VIE SYNDICALE

23. Une CGT plus forte, ce n'est pas seulement avoir plus de syndiqués. C'est aussi les amener à s'impliquer tout en prenant en compte leurs aspirations à ne pas se couper de leur vie de famille, de leur vie professionnelle.

24. QUEL ACCUEIL DES NOUVEAUX SYNDIQUÉS ?

25. Une première prise de contact doit avoir lieu dès la réception du bulletin de syndicalisation. Une formation d'accueil doit suivre dans l'année, organisée par le SDEN et/ou l'URSEN, elle peut être conjointe avec l'UD ou l'UL. Dans tous les cas, le SDEN et/ou l'URSEN, s'il ne l'organise pas seul, doit y prendre une place prépondérante.

26. L'UNSEN mettra à disposition de ses structures un "canevas" de formation d'accueil sur une journée, qui pourra être utilisé et adapté par les SDEN et les URSEN. Le néo-syndiqué doit se sentir accueilli par le syndicat et doit trouver réponse à ses premières questions. La formation d'accueil pourra être élargie à des collègues non syndiqués, hésitant à nous rejoindre.

27. QUELLE CONNAISSANCE DES SYNDIQUÉS ?

28. Le fichier actuel va être remplacé par le COGITIEL. La mise en place de ce nouvel outil est une priorité de notre organisation. Elle doit se faire en lien avec la FERC et nous devons dégager les moyens immédiats financiers et humains nécessaires à sa réalisation. Notre fichier est un outil précieux pour la connaissance des syndiqués. Il ne sera efficace que régulièrement mis à jour, intégralement renseigné et envoyé régulièrement à l'UNSEN. Un état de syndicalisation à compléter sera envoyé plusieurs fois dans l'année par l'UNSEN.

29. Le fichier permet :

30. • un suivi individuel des carrières des syndiqués permettant de construire et défendre les dossiers pour les avancements d'échelon, de grade, pour les mutations...,

31. • de proposer aux syndiqués, à partir de leurs aspirations, d'intégrer des groupes de travail, des pôles et des collectifs départementaux, régionaux, nationaux et interprofessionnels,

32. • de solliciter des candidatures pour les instances dirigeantes à tous niveaux, l'écriture d'articles pour la presse syndicale. Proposer de suivre des formations syndicales adaptées et solliciter ceux qui en ont suivies pour leur proposer de transmettre ce qu'ils ont appris aux autres syndiqués....

33. Le fichier doit permettre de consolider le présent et de préparer l'avenir du syndicat.

34. QUELLES IMPLICATIONS ?

35. La question de l'implication est complexe car le militantisme n'est pas évident. La discussion avec les syndiqués est primordiale pour faire ressortir leurs centres d'intérêts et leur proposer des implications dans des structures ou sur des activités qui les intéressent plus particulièrement.

36. Nous avons souvent un a priori sur les compétences des syndiqués. Donnons-leur des responsabilités en les aidant à prendre leur place dans le syndicat avec une formation adaptée. Il faut s'inscrire dans une volonté de renouvellement des responsabilités au sein des structures syndicales.

37. Nous devons créer les conditions pour que tout nouvel adhérent puisse acquérir rapidement les connaissances, les pratiques pour s'intégrer à la vie de l'organisation et qu'il ait envie d'y participer.

38. Les pôles, collectifs, groupes de travail nationaux doivent trouver leur déclinaison dans les SDEN et les URSEN. Ils sont des moyens de permettre aux syndiqués de participer aux réflexions sur la construction des revendications. Ils permettent de mettre en commun le travail effectué par des syndiqués concernés directement ou transversalement par la problématique étudiée.

39. Les camarades qui participent aux pôles, collectifs, groupes de travail nationaux doivent faire le lien entre ces structurations nationales et celles mises en place par les SDEN et les URSEN. Ils doivent être porteurs des réflexions menées localement au niveau national et réciproquement afin de contribuer à la construction collective.

40. Les commissions exécutives, les conseils syndicaux départementaux, voire les assemblées générales de syndiqués, doivent permettre à chaque syndiqué de s'exprimer et de confronter ses idées avec les autres syndiqués.

41. L'implication se fait également au niveau des sections d'établissement pour développer la qualité de la vie syndicale : l'accueil des nouveaux arrivants dans l'établissement, la tenue d'heures d'information syndicale régulièrement, l'organisation de réunions de syndiqués en dehors du temps de travail, le développement des liens avec les personnels non enseignants, avec les écoles et les différents établissements du secteur...

42. Il est nécessaire de ne pas couper les syndiqués isolés (qui sont 68 %) et les petites sections de la réflexion collective et de l'action. Cela impose de faire évoluer nos modes de fonctionnement et de structuration. Il est de la responsabilité des SDEN de les organiser.

43. Au niveau d'un territoire, l'activité est à développer avec les syndicats CGT dans l'Union locale (UL), l'Union départementale (UD), le comité régional. Des instances s'étoffent ou se créent. La CGT y est présente. Il s'agit, par exemple, des conseils de développement de pays ou d'agglomérations ou du comité économique social régional. L'École, la formation professionnelle, l'université relèvent de leurs compétences. Cela implique de notre part un travail en commun avec les différentes structures pour bâtir ensemble des propositions, pour impulser ensemble des actions, développer des convergences, organiser les solidarités locales. Cela nécessite un engagement dans les collectifs locaux FERC, UGFF et les commissions départementales UGICT.

44. Les syndiqués représentent le SDEN, ce qui implique des allers/retours entre les travaux effectués dans les structures où ils sont élus ou mandatés et leur SDEN pour un enrichissement mutuel.

45. L'activité amorcée avec les camarades de l'enseignement privé (SNPEFP) doit être développée dans le cadre d'une intégration de l'enseignement privé dans le service public de l'Éducation nationale.
46. Toutes ces réunions, ces discussions permettent également d'informer sur les droits syndicaux, de les faire vivre, de construire des revendications pour l'obtention de nouveaux droits. Les droits syndicaux doivent faire l'objet de toutes les attentions et être utilisés le plus largement possible.
47. Le SDEN doit également organiser un maillage géographique du département. Cette répartition géographique doit permettre une remontée plus rapide des informations, une plus grande efficacité dans la distribution des documents syndicaux et dans l'organisation d'heures d'information syndicale dans les endroits où nous ne sommes pas présents et ou, bien souvent, aucun syndicat n'est présent. Nous sommes capables d'adopter cette organisation au moment des élections, mais il faut la pérenniser dans le temps.

48. QUELLE CONTINUITÉ SYNDICALE ?

49. Le départ à la retraite d'un nombre important d'adhérents, conjugué à la difficulté de suivre nombre de syndiqués du fait de la précarité et d'une mobilité croissante des salariés, freinent le renforcement.
50. • Comment gère-t-on le suivi des mutations entre les SDEN et/ou les URSEN ?
51. Il arrive encore trop souvent que nous "perdions" des syndiqués, temporairement ou définitivement, lors d'une mutation.
52. Les élus CAPN informent les académies des entrées et des sorties en précisant quels sont les collègues syndiqués. Cela doit permettre aux élus CAPA de prendre contact avec les arrivants entre les deux mouvements et de s'assurer qu'ils ont correctement rempli leur dossier, et de les informer sur les postes vacants dans leur discipline.
53. Nous ne devons pas attendre que ce soient les camarades qui mutent qui prennent contact avec le syndicat. Rapidement, les documents précisant l'organisation interne du SDEN (les responsables par pôles et collectifs, par secteur géographique, le secrétaire de la section dont il dépend) doivent être remis au camarade. Le secrétaire à l'organisation du SDEN met à jour le plus vite possible le fichier et le trésorier s'occupe, en même temps, du transfert de cotisations. La même organisation doit prévaloir avec les néo-syndiqués.
54. • Quel suivi des stagiaires IUFM ?
55. Lorsqu'un stagiaire IUFM, au terme de sa formation, est nommé dans un établissement ou une école, il est accueilli localement. Il est important de prévoir son accueil. Les camarades chargés par le SDEN ou l'URSEN du suivi des IUFM doivent contacter les secrétaires de sections concernés pour les en informer.
56. • Nous devons aider au passage du syndicalisme des actifs à celui des retraités, à maintenir des liens entre les structures. Les retraités sont organisés en sections départementales et/ou régionales. Ils sont aussi partie prenante dans les SDEN et les URSEN.

57. • Nous devons garder le contact avec les camarades qui changent de mission (chef d'établissement, inspection...) et leur permettre de continuer à s'investir dans les structures idoines du syndicat.

58. LA FORMATION

59. La formation syndicale d'accueil doit prendre en compte tous les syndiqués, nouveaux, anciens, isolés. C'est pourquoi cette formation syndicale doit être également proposée aux syndiqués depuis quelques années, et notamment à ceux que l'on voit rarement dans les réunions, qui sont isolés dans leur établissement, dans leur école.
60. La formation syndicale est primordiale pour former des syndiqués acteurs, "outillés" pour le débat et pour assurer pleinement leurs responsabilités.
61. Chaque syndiqué devrait avoir suivi au moins le stage de niveau I organisé au niveau des UL, pour avoir une assise de connaissances sur les modèles économiques, sur le syndicat, sur l'interpro. Ce stage et les échanges entre les stagiaires permettent, notamment, au syndiqué de percevoir la richesse d'un syndicat interprofessionnel. Ces stages contribuent à se créer une identité CGT.
62. Un "*Courrier de la FERC*" présente tous les stages organisés par la Fédération ainsi que certains stages UGFF et UGICT dans lesquels les syndiqués de l'UNSEN ont toute leur place.
63. Il présente un panel large pour approfondir les connaissances sur un sujet particulier (retraite, statuts, droits...) ou pour accompagner le syndiqué dans ses fonctions à l'intérieur du syndicat (politique financière, direction de syndicat) mais aussi dans ses mandats (rôle des élus, Commission Hygiène et Sécurité). Des stages spécifiques sont également mis en place par les structures locales (SDEN, URSEN) pour répondre à des besoins émis par les syndiqués (conseil d'administration, premier degré...). Les documents et le contenu de ces formations spécifiques doivent remonter à l'UNSEN afin d'en permettre la mutualisation.
64. Cette offre tente de répondre aux besoins des syndiqués. La CGT s'est dotée d'un centre de formation performant au Sud de Paris. A la demande des structures, certains stages peuvent être déplacés dans les départements, raccourcis, rallongés.
65. Tout est fait pour que les syndiqués puissent se former tout au long de leur vie syndicale. Les SDEN et URSEN doivent être attentifs à l'offre de formation à laquelle ils contribuent en proposant des stages ou des journées plus spécifiques (conseil d'administration, etc.). Les demandes doivent être présentées par les syndicats. Ces stages doivent ensuite permettre de s'engager dans une activité particulière, par exemple de prendre en charge un mandat, un groupe de travail, d'organiser ou de participer à différentes réunions. Le bénéfice du ou des stages suivis ne doit pas aller qu'aux stagiaires mais rayonner sur toutes les structures dont il dépend.

66. L'INFORMATION

67. L'information syndicale est indispensable. Pour être efficace, elle doit arriver à destination. Dans une société hyper médiatisée où les médias jouent un rôle partial, l'information CGT en particulier, et plus généralement l'information sociale, doit être une préoccupation constante.
68. Depuis la rentrée scolaire 2007, l'UNSEN-CGT s'est dotée d'un site internet remanié dont l'efficacité est reconnue. Le nombre de visites est en augmentation constante, tout comme les demandes d'adhésion arrivant directement à l'UNSEN par ce canal.
69. Le site est régulièrement mis à jour pour être en phase avec l'actualité et apporter des informations récentes et utiles. Un espace militant accessible avec un mot de passe va rapidement être mis en place. Il comprendra différentes parties : archivage de publications, "boîte à outils", informations concernant la trésorerie.
70. Les courriels sont de plus en plus souvent utilisés pour augmenter encore la réactivité. Les SDEN et/ou les URSEN doivent régulièrement relancer les syndiqués pour obtenir les adresses mails et renseigner leur fichier. La tenue d'un site internet local nécessite une mise à jour régulière.
71. Ces moyens de communication améliorent certes la réactivité, mais le virtuel ne peut remplacer les autres modes de communication et de construction collective. Leurs limites apparaissent rapidement : manque de confidentialité, absence d'échange, risque de privilégier la quantité d'informations à la qualité, et donc d'en décourager la lecture...
72. Les publications ont toute leur importance. Un nombre conséquent d'exemplaires restent à disposition des SDEN après l'envoi aux syndiqués afin d'en permettre la distribution aux collègues non syndiqués en salle des profs. Ils sont envoyés régulièrement aux Unions Départementales.
73. Chaque SDEN ou URSEN doit se doter d'un journal syndical afin d'informer les personnels sur l'actualité du secteur au niveau national mais aussi et surtout local. Cette publication permet aux différentes structures d'être visibles et lisibles pour tous les personnels. Toutes ces publications ("*Perspectives*", 4 ou 6 pages spécifiques, UNSEN Info, journaux locaux) sont ouvertes à la mutualisation. Les articles peuvent être repris, les syndiqués doivent être sollicités pour écrire. Ces publications doivent être le fruit d'un travail réellement collectif.
74. Avec le "nouveau système de cotisations" les syndiqués doivent recevoir "*Options*", le mensuel de l'UGICT, et "*Ensemble*", celui de la CGT.
75. Nous devons également veiller à l'impulsion des campagnes d'abonnement à la NVO, outil efficace et apprécié des syndiqués.

67. LE FINANCEMENT

77. Le premier engagement que prennent les adhérents, conformément aux statuts de la CGT, c'est de doter leur organisation des ressources financières nécessaires à une activité syndicale menée en toute indépendance.
78. L'adhérent de la CGT s'engage donc à verser une cotisation, 1 % du salaire net pour les actifs, 0,5 % de la pension pour les retraités, destinée à fournir, à son syndicat comme à l'ensemble des structures de la CGT auxquelles ce syndicat appartient, l'assise financière, gage de la vie démocratique de nos organisations et de la mise en œuvre des orientations qu'elles décident.
79. La régularité de la collecte des cotisations par le syndicat, de même que l'actualisation périodique de son montant lorsqu'elle est programmée, est favorisée par le prélèvement automatique. Ce dernier doit être systématiquement proposé aux adhérents. Il facilite de plus la continuité syndicale à l'occasion d'un changement d'affectation ou d'un départ en retraite.
80. Depuis le 1^{er} janvier 2007, le syndicat effectue le reversement aux différentes structures auxquelles il appartient statutairement en adressant la part qui leur revient à Cogetise, l'organisme chargé de sa répartition.
81. Ces structures fédérales, confédérales, territoriales, les unions spécifiques, la presse qui, toutes, incarnent la dimension interprofessionnelle du syndicalisme CGT, sont ainsi dotées simultanément et sans délai des ressources déterminées par les Congrès ou comités confédéral, fédéral et l'Union départementale du syndicat. Ces ressources sont déterminées en pourcentage de la cotisation, le syndicat ayant la garantie de disposer du quart au moins des cotisations.
82. Le SDEN, son Union Académique ou Régionale, l'UNSEN mènent une politique financière appropriée à la traduction des orientations adoptées en objectifs à réaliser. Accueil, formation, participation, réunion, information des syndiqués, ainsi que l'adresse aux autres salariés, par exemple, nécessitent une programmation de l'activité et l'affectation de ressources correspondantes.
83. Le syndicat concrétise cette programmation dans le cadre d'un budget. Ce dernier permet d'apprécier la dynamique de renforcement nécessaire. L'appropriation collective d'une politique financière, indissociable de l'activité générale du syndicat, doit donc se généraliser.
84. Cette résolution porte en filigrane toute l'activité de l'UNSEN qui consiste à impulser et coordonner d'une part l'activité revendicative, et d'autre part la vie syndicale des SDEN.
85. Améliorer la qualité de vie syndicale de chaque SDEN, c'est permettre :
 86. • à chaque syndiqué de s'approprier l'outil CGT afin d'en devenir acteur,
 87. • à chaque SDEN de construire son activité et de se déployer,
 88. • à l'UNSEN de jouer pleinement son rôle de catalyseur et d'être reconnue en tant qu'organisation syndicale incontournable dans l'Éducation,
 89. • à la CGT toute entière de se renforcer pour obtenir satisfaction sur les revendications de l'ensemble des salariés.



Projet de résolution

Territoires et syndicalisme : analyses et réponses syndicales La démocratie comme exigence

1. De l'Europe aux bassins d'emploi, des régions aux "pays", le territoire émerge comme un nouvel espace économique et social qui bouleverse les compétences territoriales.
2. La proximité territoriale peut devenir source de démocratie et de progrès, à condition que nous en gagnions les outils et que nous l'investissions mieux.
3. Le territoire, dans toutes ses déclinaisons, est un lieu de luttes et de dialogue social. Nous devons y porter nos revendications sur l'école, le collège et le lycée, et peser sur les décisions.
4. Notre responsabilité syndicale est donc de définir des revendications et d'impulser une démarche autour de questions essentielles :
5. Quel besoin en missions pour les services publics de proximité ?
6. Quelle définition de ce service public ?
7. Quelles conséquences sur la fiscalité locale ?
8. Quels outils de péréquation ?
20. La loi du 13 août 2004, acte II de la décentralisation, ajoute une série de responsabilités supplémentaires à celles déjà exercées par les collectivités locales, telles que la gestion des personnels TOS, ou la responsabilité confiée aux départements de définir les secteurs scolaires (carte scolaire) pour les collèges.
21. Les conseils généraux héritent ainsi d'un outil décisif dans la lutte contre les ségrégations urbaines et sociales. Ils peuvent déterminer le niveau de mixité sociale des établissements en fixant leur secteur de recrutement.
22. Depuis 2004, nous sommes rentrés dans une nouvelle phase de cette évolution.
23. Les régions prennent en charge le schéma régional de développement économique.
24. Elles interviennent dans la politique des transports, plus précisément sur le transport des voyageurs.
25. Elles administrent le domaine de la santé.
26. Elles gèrent l'apprentissage et la formation professionnelle.
27. Elles assurent la gestion des personnels TOS.
28. Les conseils généraux sont responsables des transports scolaires.
29. Ils sont partenaires de l'école pour l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile, la politique en faveur des handicapés.
30. Dorénavant, les collectivités territoriales gèrent de manière autonome des pans entiers des services publics, éléments du statut social de chacun.
31. L'organisation de l'Union Européenne favorise les relations transfrontalières, influe sur l'évolution des services publics à l'intérieur de notre territoire ; ainsi sont mis en concurrence écoles ou établissements au-delà des frontières (Nord/Belgique entre écoles publiques/privées, scolarisation des enfants handicapés...).

6. ÉTAT DES LIEUX

9. C'est en 1982, avec le vote des lois de décentralisation, que la région s'installe dans le paysage politique français.
10. La loi du 2 mars 1982, considérée comme l'acte I de la décentralisation, donne à la région son statut de collectivité territoriale à part entière.
11. La tutelle préfectorale est supprimée.
12. Le président du conseil régional prépare et exécute les délibérations de l'assemblée régionale.
13. Les lois de décentralisation confient aux régions la construction et l'entretien des infrastructures des lycées.
14. Elles se voient accorder des compétences propres dans les domaines de la formation professionnelle et des lycées.
15. Les conseils généraux assurent désormais la construction, l'équipement et le fonctionnement des collèges.
16. Les communes ont la responsabilité de la construction, de l'équipement, du fonctionnement des écoles.
17. En 1994, la loi quinquennale confie aux régions la coordination de la formation professionnelle des jeunes. Les exécutifs régionaux adoptent alors des schémas qui deviendront ensuite des programmes régionaux de développement de la formation professionnelle et d'apprentissage des jeunes (PRDF).
18. En 2000, le plan Université 2000 invite les régions à s'associer à l'État dans le financement de l'environnement universitaire (hébergement, restauration, etc.).
19. En 2003, la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République a posé le principe de l'autonomie financière des collectivités territoriales, et inscrit les termes "région" et "décentralisation" dans la Constitution.

32. DÉCENTRALISATION, DÉCONCENTRATION DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION : L'APPRÉCIATION DE L'UNSEN

33. La CGT, favorable au processus entamé par les lois de 1982 et 1983, s'est prononcée pour de nouveaux progrès en matière de décentralisation. Tout exige, en effet, de mieux répondre aux besoins des salariés et de la population, de réduire les inégalités sociales et territoriales, de mieux maîtriser les choix sociaux, économiques et politiques.
34. En ignorant ces exigences, la décentralisation mise en œuvre présente de graves dangers.
35. Concurrence entre les territoires.

36. Aggravation des inégalités entre territoires "riches" (Ile-de-France, régions transfrontalières...) et "pauvres" (diagonale du vide du grand centre ouest, par exemple). Risques d'accentuation des inégalités sociales et de traitement (RMI /RMA affecté aux conseils généraux...).
37. La nouvelle phase de décentralisation, imposée malgré les luttes puissantes de 2003, s'inscrit dans le contexte de la réforme de l'État, dans notre secteur comme dans tous les autres.
38. Cela a induit son désengagement, illustré par le transfert des personnels TOS ou la tentative de transfert, mise en échec par les luttes, des CO-Psy et des médecins scolaires.
39. Les évolutions politiques prises et encouragées au sein de l'Union Européenne et de l'OCDE (stratégies de Lisbonne, de Bologne, évaluations PISA, libre concurrence...), nous font craindre que la décentralisation actuelle soit utilisée comme un moyen permettant d'engager des régressions majeures pour les missions éducatives comme dans le domaine de la recherche (PRES).
40. Certes, la gestion centralisée de l'Ecole qui imposait des contenus et un modèle uniforme d'organisation à l'ensemble de la société n'a pas éradiqué les inégalités sociales. Elle peut même avoir eu tendance à les renforcer.
41. Les besoins en équipements scolaires à la fin des années 70 ont montré l'incapacité de l'État à assurer les nécessaires investissements dans ce domaine (écoles, établissements secondaires...). C'est le transfert de responsabilités aux collectivités locales qui a permis de prendre en charge ces questions. Cela a rendu possible la massification de l'enseignement secondaire qui a eu lieu dans les années 80.
42. Les différentes étapes de la décentralisation ont été présentées comme une volonté de se rapprocher des citoyens en répondant mieux à leurs besoins, par plus de proximité et de démocratie.
43. En l'état actuel, force est de constater que le processus démocratique est en panne ; il doit être imposé.
44. Les gouvernements, adeptes d'une logique marchande, entendent ouvrir une voie vers la "libéralisation" de pans entiers de notre société (éducation, santé, équipements et infra structures...) aux règles de la "concurrence libre et non faussée".
45. L'orientation politique actuelle, prise dans la deuxième phase, utilise comme outils de dérégulation la LOLF, l'autonomie des établissements (EPLF et EPEP).
46. Il s'agit de contraindre le service public d'éducation et de formation à entrer dans des critères comptables de rentabilité.
47. La répartition des moyens qui accompagne la définition du budget opérationnel de programme (BOP) par académie, permet la contractualisation entre le ministère et les rectorats et entre les académies et les établissements. Cela aboutit à l'externalisation ou à la privatisation de certains services de l'Education nationale. La restauration scolaire est un exemple de cette dérive.
48. Le transfert de charges nouvelles, sans compensation financière suffisante, aux collectivités territoriales, a abouti à la hausse concomitante des impôts locaux. Parallèlement, l'État cherche à alléger la fiscalité nationale au profit des plus fortunés et des grandes entreprises.
49. Cela se manifeste, notamment, par :
- une opposition entre une logique de formation du citoyen et une logique d'insertion professionnelle à court terme ;
 - une insuffisance des politiques d'accueil, d'information et d'orientation ;
 - l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire au détriment des familles les plus précaires ;
 - l'organisation du contrôle social des familles par le biais de l'école.
50. Paradoxalement, décentralisation et déconcentration peuvent même aboutir à une recentralisation et une "reconcentration" des centres de décisions.
51. Même quand ces derniers sont géographiquement délocalisés, ils sont bien souvent confisqués par de petits groupes de décideurs sans contrôle démocratique.
52. - Carte scolaire : dotation des moyens comme sectorisation.
53. - Gestion des personnels du second degré : limite du mouvement déconcentré, inefficacité de la gestion de la carrière des personnels, (échec de la réforme en cours de l'évaluation et d'accès hors-classe).
55. - Modification de la structure des filières professionnelles, sans concertation, par circulaire ministérielle.
56. **Au final, la démocratisation et l'efficacité du service public sont en recul.**

57. NOTRE EXIGENCE : UNE REDEFINITION DU ROLE DE L'ETAT ET UNE ORGANISATION TERRITORIALE FONDEE SUR DES VALEURS SOCIALES.

58. Tout d'abord, l'articulation entre l'État et les collectivités territoriales doit garantir l'unicité de notre système éducatif, tant du point de vue des contenus d'enseignement, que de celui de l'égalité territoriale de l'offre de formation.
59. Nous rappelons notre attachement et notre détermination à agir pour que l'État continue d'assumer la définition des programmes nationaux d'enseignement, la définition et l'organisation des certifications (examens, diplômes), la mission d'orientation des élèves, les missions de contrôle.
60. Nous exigeons que l'ensemble des personnels intervenant dans le champ de l'Education dépendent du statut général de la Fonction publique.
61. **C'EST DONC D'UN TOUT AUTRE PROJET, CAPABLE DE VALORISER LA DIVERSITÉ DES ATOUTS TERRITORIAUX, DONT NOUS DEVONS DÉBATTRE ET QU'IL FAUT CONSTRUIRE**
62. Pour ce faire, et à l'inverse de la politique menée, il y a besoin de plus de services publics qui maillent le territoire national aussi bien en zones urbaines que rurales.
63. Les services publics sont essentiels tant à la satisfaction des besoins de la population qu'au développement du tissu économique. L'installation d'entreprises est tributaire aussi de l'existence d'écoles, d'établissements secondaires, de formation professionnelle initiale et continue...
64. La consolidation concomitante d'entreprises et de services publics doit tout à la fois permettre plus de proximité, d'accessibilité et de réactivité face aux besoins de la population.

- 65. Cela implique un fonctionnement plus démocratique des services publics, des moyens supplémentaires et des droits nouveaux pour les personnels et les usagers.
- 66. Il est nécessaire d'associer les organisations syndicales représentatives de salariés à tous les niveaux de décision et d'action.
- 67. Nous revendiquons l'attribution de moyens et droits syndicaux permettant de tenir le rôle décisif de représentation sociale (organismes de sécurité sociale, CESR, conseil de développement, CAEN, commission paritaire, COPIRE, CCREFP...).
- 68. Permettre aux citoyens d'intervenir plus directement sur les choix qui les concernent est, de ce point de vue, un levier irremplaçable.
- 69. **Nous avons besoin de véritables consultations avec la population, dans lesquelles les organisations syndicales représentatives de salariés doivent avoir leur place.**
- 70. La décentralisation suppose parallèlement un renforcement des solidarités nationales.
- 71. **Pour la CGT, une décentralisation doit s'appuyer sur le triptyque : besoins, solidarités, démocratie.**

72. BESOINS, AU SENS DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN.

- 73. Les usagers et les personnels doivent pouvoir intervenir sur le service public, c'est pourquoi la démocratisation de l'appareil d'État est au cœur des alternatives à construire.
- 74. Les politiques publiques, les missions publiques, leurs contenus et leurs mises en œuvre doivent pouvoir être réellement débattus dans les territoires.
- 75. **Nous revendiquons la création d'instances locales, départementales, régionales, nationales donnant la parole aux usagers et aux organisations syndicales, aux représentants des salariés** pour une prise en charge réelle des difficultés et aspirations, définition des besoins, politique budgétaire et d'emploi, implantation des services publics de proximité, évaluation de leur efficacité...

76. SOLIDARITÉS, DANS ET ENTRE TERRITOIRES, IMPLIQUENT LA MISE EN PLACE DE MÉCANISMES, DANS LESQUELS LES SERVICES PUBLICS DOIVENT AVOIR UN RÔLE DÉTERMINANT

- 77. Le développement d'un service public à la hauteur des besoins de la population, indépendamment du lieu où elle vit, exige, à l'inverse de l'évolution en cours, un renforcement de l'engagement de l'État en particulier en matière d'emplois statutaires.
- 78. Les réformes doivent aider le progrès économique et social, répondre aux attentes et besoins de la population, mieux assurer les droits et en gagner de nouveaux.
- 79. Les transferts de compétences ne se justifient que s'ils permettent un meilleur service public dans un cadre de solidarité nationale, d'égalité de traitement des populations. Un état des lieux doit être fait, pour les missions de service public déjà décentralisées.

80. Ces questions doivent être débattues avec les personnels pour renforcer la qualité des prestations rendues au citoyen et les droits des agents.

- 81. Le développement des complémentarités entre services de l'État et des collectivités territoriales et entre collectivités territoriales elles-mêmes, **est nécessaire pour assurer l'égalité de traitement des citoyens** et pour répondre à des situations diversifiées sur le territoire. Cette coopération doit s'imposer en particulier entre les régions et l'État.

82. DÉMOCRATIE, AU SENS GÉNÉRAL DU TERME, AVEC SA DIMENSION SOCIALE NÉCESSAIRE.

- 83. Les fonctionnaires doivent disposer de garanties statutaires unifiées et renforcées dans le cadre du statut général. Des droits nouveaux nationaux doivent être reconnus avec des instances de concertation dotées de réelles prérogatives.
- 84. Cela contribuera à assurer aux usagers un service public efficace, transparent et de qualité.
- 85. Nous nous engageons à agir syndicalement pour que l'État conserve sa mission d'opérateur et de contrôle des missions de service public, qu'il en assume également la responsabilité en particulier financière par le transfert des moyens nécessaires au fonctionnement des missions attribuées aux collectivités territoriales, et le respect de leur péréquation garante des principes de solidarité entre les territoires.
- 86. Nous dénonçons toute tentative de délégation, voire d'externalisation, de ses missions.
- 87. **Nous revendiquons que les usagers, les personnels et les élus puissent jouer pleinement leur rôle dans des instances territoriales renouvées qui doivent être décisionnelles, organisées de manière transparente et démocratique et compétentes** dans les domaines suivants : évolution de la carte des formations, sectorisation, architecture administrative des écoles et des établissements, intégration de tous les enfants, en particulier des enfants handicapés...

88. DEVELOPPER UNE DEMARCHE ET UN OUTIL SYNDICAL POUR FAIRE AVANCER NOS REVENDICATIONS

- 89. Notre démarche, c'est d'être au plus près du réel, au quotidien, de ne pas se tromper d'interlocuteur et de participer à la construction de solidarités nécessaires, au sein de la CGT et hors CGT, pour peser efficacement sur toute décision.
- 90. Cela suppose donc de bien cerner les terrains à investir et de se poser les questions : avec qui, où, comment ?
- 91. En effet, c'est à partir de la réalité sur nos lieux d'exercice, base de notre activité au sein des SDEN, que nous devons d'abord porter nos revendications, avec le souci d'un travail commun avec tous les personnels quel que soit leurs statuts.
- 92. Pour y parvenir, nous devons revitaliser nos sections syndicales pour développer et assurer le fonctionnement démocratique de la vie syndicale au plus près des personnels.
- 93. A l'école élémentaire, ce sont des personnels de l'État mais aussi des personnels territoriaux, des personnels sous contrats aidés.

94. Quels besoins en emplois, quelles qualifications, quelles conditions de travail ? Quel projet d'Ecole ?
95. Comment, au sein d'une ville, les personnels des écoles et des collèges investissent-ils le terrain de la réussite éducative, au sein des écoles et des établissements scolaires mais aussi en prenant en compte les dispositifs d'accompagnement à la scolarité organisés par les communes ?
96. Quel travail de coordination de notre organisation avec le syndicat des services publics territoriaux ?
97. Comment, avec la CGT, travaillons-nous sur l'aménagement du territoire, sur le développement économique, culturel et social de nos territoires, à partir des préoccupations des salariés en matière d'avenir de l'emploi, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport ?
98. Ces questions nécessitent, au sein de nos SDEN, des débats, des prises de décisions, un suivi.
99. Les structures interprofessionnelles se trouvent à la croisée de positionnements issus de nos différents secteurs professionnels. Ces derniers peuvent être sensiblement différents, voire divergents.
100. Comment construire une position syndicale commune alimentant déclaration et vote de nos mandatés dans les instances ?
101. C'est un enjeu démocratique à relever à l'intérieur de la CGT.
102. Développer la construction de revendicatifs fédéraux (projet éducatif, formation, orientation, enseignement...) destinés à alimenter la réflexion confédérale, à l'échelle départementale, régionale, nationale. Réflexion débouchant sur des repères confédéraux que porteront nos représentants CGT dans les différentes structures territoriales.
103. **C'est l'enjeu à relever pour être effectivement un syndicat confédéré.** C'est l'inverse du corporatisme.
104. Il est indispensable d'appliquer ainsi, dans notre démarche syndicale, le principe adopté à la CGT : **L'Ecole est l'affaire de tous.**
105. **Il y a besoin d'agir pour améliorer notre fonctionnement au regard de la multiplicité des lieux où nous sommes amenés à intervenir**, car il y a une nécessité à ce que les positions de la CGT soient connues, débattues et approuvées démocratiquement pour pouvoir être portées réellement auprès des salariés.

GLOSSAIRE

BOP	: Budget Opérationnel de Programme
CAEN	: Comité Académique de l'Education nationale
CCREFP	: Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CESR	: Conseil Economique et Social Régional
COPIRE	: Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale
EPEP	: Etablissement Public d'Enseignement Primaire
EPLE	: Etablissement Public Local d'Enseignement
LOLF	: Loi Organique relative aux Lois de Finances
OCDE	: Organisation de Coopération pour le Développement Economique
PISA	: Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves
PRDF	: Projet Régional De Formation
PRES	: Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
TOS	: Technicien, ouvrier de service

Grève le 24 janvier 2008

Les fédérations de l'Education FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, FAEN, UNSA-Education se sont réunies le 19 décembre.



Elles constatent qu'en dépit de leurs interpellations, les revendications portées par les personnels lors de la grève du 20 novembre n'ont reçu aucune réponse, qu'il s'agisse des suppressions d'emplois ou des diverses mesures annoncées en matière d'éducation.

Le gouvernement persiste dans une politique qui compromet l'objectif de la réussite de tous les jeunes. Et tout montre que les établissements les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront, l'offre de formation sera réduite, restructurée comme dans l'enseignement professionnel. Les personnels verront leurs conditions de travail se dégrader un peu plus et la précarité s'accroîtra encore. A cela s'ajoute le contentieux commun à tous les fonctionnaires (salaires, carrières, statut...). Cette situation implique de poursuivre et amplifier la mobilisation.



C'est pourquoi, elles appellent les personnels à porter leurs revendications en participant massivement avec les autres fonctionnaires à la **grève** et aux manifestations du **24 janvier** et en débattant des suites.

Elles les appellent également à développer la campagne d'opinion lancée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.

Paris, le 19 décembre 2007



PEF 93, janv. 08

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : ☐ **me syndiquer** ☐ **prendre contact**

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Grade ou corps Discipline

Établissement

Code postal Commune

Tél E-mail

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr



Janvier 2008 - N° 93 - Prix 1 Euro

PERSPECTIVES

éducation formation

6^{ème} congrès de l'Inser-cgt

**Saint-Jean-de-Monts
du 19 au 23 mai 2008**

Documents préparatoires